

COMMISSION SUPÉRIEURE DU NUMÉRIQUE ET DES POSTES



RAPPORT ANNUEL

2016

SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRESIDENT, JEAN LAUNAY	5
LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL, LUDOVIC PROVOST.....	7
COMPOSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE.....	9
SEANCES PLENIERES 2016.....	17
OBSERVATIONS & RECOMMANDATIONS.....	21
COLLOQUES ORGANISES PAR LA COMMISSION SUPERIEURE	29
AVIS DE LA COMMISSION SUPERIEURE	39
BIOGRAPHIES DES MEMBRES.....	71
RAPPORTS D'ACTIVITE.....	105
ANNEXES	167



EDITORIAL DU PRESIDENT

Jean LAUNAY, député du Lot

**Président de la Commission Supérieure
du Numérique et des Postes**

UNE COMMISSION MODERNISÉE, DES PARLEMENTAIRES RASSEMBLÉS

L'année 2016 a été une année particulièrement riche pour la Commission Supérieure, dans les deux secteurs d'activité : Numérique et Postes.

Numérique d'abord puisque le Parlement a adopté à l'unanimité la loi République Numérique portée par Axelle LEMAIRE.

Dans un esprit transpartisan, à la recherche de ce qui fait consensus, le projet de loi du Gouvernement a été discuté, amendé et adopté. C'est le fruit d'un travail parlementaire remarquable où les travaux en amont ont permis de l'échange d'informations, de la pédagogie et de la compréhension pour le sujet.

Si les Commissions des Lois de l'Assemblée Nationale et du Sénat avaient été saisies au fond, de nombreux parlementaires auront travaillé la matière, qu'ils aient été dans les Commissions des Affaires Economiques, Finances, Aménagement du Territoire.

La Commission Supérieure a pris toute sa place dans la préparation avec de nombreuses auditions et travaux en amont.

Avec l'adoption de la Loi République Numérique, l'intitulé officiel de notre Commission a évolué passant de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques (CSSPPE) à la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP), en consacrant le Numérique comme priorité absolue (en accès, en services et en transformation de l'économie) et en plaçant les activités postales, donc humaines, en liaison sur les territoires.

Cette année a également été marquée par la préparation du nouveau contrat tripartite Etat, Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, La Poste pour la période 2017-2019.

Les travaux de l'Observatoire National de la Présence Postale ont permis d'aboutir et de faire converger les impératifs de développement du Groupe La Poste avec la nécessaire présence territoriale de services par des liens humains.

Le Sénateur Jean-Claude FRECON, membre de la Commission Supérieure a présidé l'Observatoire et mené les travaux. Il est disparu subitement en décembre, nous lui rendons hommage pour son engagement précieux.

*
* *

2017 s'annonce déjà, une année de renouvellement où les candidats iront à la rencontre des citoyens. La couverture numérique du territoire, la connectivité des citoyens, le lien humain sur les territoires seront des sujets au cœur des préoccupations des électeurs.

La vitesse de déploiement du Très Haut Débit est perçue comme trop lente par nos citoyens, des solutions alternatives seront donc développées avec l'insistance des populations sur leurs élus, pour certains territoires.

Il n'empêche, le Très Haut Débit pour tous, par la fibre, est une exigence absolue pour les territoires quels qu'ils soient. Il n'y a aucune raison de priver les citoyens de la meilleure technologie. C'est comme si on avait refusé l'eau courante, l'électricité ou le déploiement du téléphone avec le réseau cuivre à des territoires ruraux ou de montagne.

C'est la raison pour laquelle notre Commission Supérieure travaille dans un esprit d'inclusion numérique et de concorde politique.

En vue des élections présidentielles de 2017, nous avons ainsi pris l'initiative de la création d'un Club Numérique et Territoires 2017 dont la gestion et l'animation sont confiées à un partenaire externe, co-présidé par deux députés et deux sénateurs, à parité et équilibré politiquement.

LE MOT DU SECRETAIRE GENERAL, LUDOVIC PROVOST

L'activité de l'année 2016 a été très soutenue pour la Commission Supérieure : séances plénières, avis, rencontres, visites et deux colloques.

9 séances plénières se sont tenues en alternance à l'Assemblée Nationale et au Sénat avec une séance tenue au sein de la société Openclassroom.

La Commission Supérieure a été saisie 9 fois par :

- la Direction Générale des entreprises sur différents projets de décrets et en particulier sur le service universel des communications électroniques ;

- la Secrétaire d'Etat chargée du numérique, Mme Axelle LEMAIRE, sur le projet d'ordonnance relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit ;

- l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes, sur un projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste ;

- le Ministère de la Justice, sur un projet d'arrêté relatif à la tarification des réquisitions des opérateurs de communications électroniques en application des articles R. 213-1 et 213-2 du code de procédure pénale ;

La Commission Supérieure a poursuivi ses échanges avec l'écosystème au sens large en permettant à ses membres d'approfondir le travail en amont sur le secteur par les visites : Consumer Electronic Show à Las Vegas, Eutelsat, Openclassroom, Blablacar, Facebook, Orange Gardens, La Poste, Maisons de Service Au Public et Partenariats.

Deux sujets ont émergé en particulier des réflexions et ont donné lieu à l'organisation de larges rencontres : l'une sur la technologie Blockchain le 24 mars et la seconde sur l'identité numérique le 24 novembre.

En pointe sur le rapprochement entre les parlementaires et l'écosystème numérique et postes, la Commission Supérieure bénéficie pleinement de son positionnement central. La reconnaissance de ses travaux en fait un interlocuteur privilégié.

Les demandes d'audition sont de plus en plus nombreuses puisque les parties prenantes ont compris l'intérêt de parler devant des parlementaires les plus en pointe sur ces sujets, et regroupés.

A l'occasion de sa dernière séance en décembre, les membres de la Commission Supérieure ont décidé de procéder à un ajustement de son règlement intérieur.

Aussi, en plus des membres désignés, ont désormais la possibilité d'être invités aux travaux à huis clos, les parlementaires siégeant à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, au Conseil National du Numérique, à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et au sein des Commissions de l'Assemblée nationale et du Sénat (aménagement du territoire, Internet et société numérique, Santé et numérique, Communications électroniques et Poste).

COMPOSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE (AU 31.12.2016)

Président : Jean LAUNAY, Député du Lot (*Socialiste, écologiste et républicain*)

Questeur de l'Assemblée Nationale ; Membre de la Commission des affaires étrangères ;
Président du Groupe d'amitié France-Pologne
Président du Comité National de l'Eau et du Partenariat Français pour l'Eau

Premier Vice-président : Bruno SIDO, Sénateur de la Haute-Marne (*Les Républicains*)

Secrétaire de la Commission des affaires économiques ; Premier Vice-Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ; Président du Conseil Départemental de la Haute-Marne

Second Vice-président : Pierre CAMANI, Sénateur du Lot-et-Garonne (*Socialiste et Républicain*)

Vice-Président de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire ; Président du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne, Secrétaire général de l'AVICCA

Secrétaire : Lionel TARDY, Député de la Haute-Savoie (*Les Républicains*)

Membre de la Commission des affaires économiques ; Président du groupe d'amitié France-Islande

Députés :

Thierry BENOIT, Député d'Ille-et-Vilaine (*Union des démocrates et indépendants*) - Membre de la Commission des affaires économiques

André CHASSAIGNE, Député du Puy-de-Dôme (*Gauche démocrate et républicaine*) - Membre de la Commission des affaires économiques ; Président du Groupe Communiste

Jeanine DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées (*Radical, républicain, démocrate et progressiste*) - Membre de la Commission des affaires économiques

Corinne ERHEL, Députée des Côtes-d'Armor (*Socialiste, écologiste et républicain*) - Membre de la Commission des affaires économiques

Sénateurs

Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain (*Les Républicains*) - Membre de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, Président de l'AVICCA

Bernard LALANDE, Sénateur de la Charente-Maritime (*Socialiste et Républicain*) - Membre de la Commission des finances

Philippe LEROY, Sénateur de la Moselle (*Les Républicains*) - Membre de la Commission des affaires économiques

Hervé MARSEILLE, Sénateur des Hauts-de-Seine (*Union des Démocrates et Indépendants - UC*) - Vice-Président du Sénat ; Membre de la Commission des Finances ; Vice-Président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Personnalités qualifiées :

Henri D'AGRAIN, Délégué Général du CIGREF ; Vice-président du Centre des Hautes Etudes du Cyberspace

André SCHWOB, Chef de Service « Service Appui aux transformations » à la Direction interministérielle pour l'accompagnement des transformations publiques au Secrétariat général pour la modernisation de l'action sociale

Françoise SOKOLOWSKI, Ancienne Secrétaire Générale de l'Observatoire National de la Présence Postale (Groupe La Poste)

Secrétaire Général : Ludovic PROVOST

PARLEMENTAIRES ASSOCIES (article 9 du règlement intérieur)

Au titre de leur mandat à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Députés :

- Laurence DUMONT, Députée du Calvados (*Socialiste, écologiste et républicain*) – Membre de la Commission des lois
- Philippe GOSSELIN, Député de la Manche (*Les Républicains*) – Secrétaire de la Commission des lois

Sénateurs :

- Sylvie ROBERT, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine (*Socialiste et républicain*) – Secrétaire de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication
- Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie (*Union des Démocrates et Indépendants – UC*) – Membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Au titre de leur mandat au Conseil National du Numérique

Députés :

- Laure de LA RAUDIÈRE, Députée d'Eure-et-Loir (*Les Républicains*) – Secrétaire de la Commission des affaires économiques
- Christian PAUL, Député de la Nièvre (*Socialiste, écologiste et républicain*) – Membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation

Sénateur : Bruno RETAILLEAU, Sénateur de la Vendée (*Les Républicains*) – Membre de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Au titre de leur mandat à la Commission d'Accès aux Documents Administratifs

Députés :

- René DOSIERE, Député de l'Aisne (*Socialiste, écologiste et républicain*) – Membre de la Commission des lois
- Eva SAS, Députée de l'Essonne (*Non inscrit*) – Vice-Présidente de la Commission des finances

Sénateur : Corinne BOUCHOUX, Sénatrice de Maine-et-Loire (*Ecologiste*) – Secrétaire du Sénat - Vice-Présidence de la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

Au titre de leur mandat de Président de Groupe d'études de l'Assemblée Nationale

Aménagement du territoire : Jean-Yves CAULLET, Député de l'Yonne (*Socialiste, écologiste et républicain*) – Membre de la Commission des lois

Internet et société numérique : Patrice MARTIN-LALANDE, Député du Loir-et-Cher (*Les Républicains*) – Membre de la Commission des affaires étrangères

Santé et numérique : Gérard BAPT, Député de la Haute-Garonne (*Socialiste, écologiste et républicain*) – Membre de la Commission des affaires sociales

Au titre de leur mandat de Président de Groupe d'études du Sénat

Communications électroniques et Postes : Yves ROME, Sénateur de l'Oise (*Socialiste et Républicain*) – Membre de la Commission des affaires économiques

Présentéisme 2016

Députés	Mandat	Présences	Séances	%
BENOIT Thierry (UDI)	En cours	3	9	33 %
CHASSAIGNE André (GDR)	En cours	2	9	22 %
DUBIE Jeanine (RRDP)	En cours	3	9	33 %
ERHEL Corinne (SER)	En cours	0	9	0 %
LAUNAY Jean(SER)	En cours	8	9	88 %
TARDY Lionel (LR)	En cours	9	9	100 %
Sénateurs				
CAMANI Pierre (SR)	En cours	3	9	33 %
CHAIZE Patrick (LP)	En cours	4	9	44 %
FRECON Jean-Claude (SR)	En cours	4	8	50 %
LALANDE Bernard (SR)	En cours	4	9	44 %
LEROY Philippe (LR)	En cours	3	9	33 %
MARSEILLE Hervé (UDI-UC)	En cours	0	9	0 %
SIDO Bruno (LR)	En cours	4	9	44 %
Personnalités qualifiées				
D'AGRAIN Henri	En cours	9	9	100 %
SCHWOB André	En cours	7	9	77 %
SOKOLOWSKI Françoise	En cours	9	9	100 %

Pour le calcul du présentéisme, seules les séances plénières de la Commission Supérieure ont été prises en compte.

Présidents de la Commission Supérieure

Depuis sa création en 1990, sept présidents se sont succédé :

- **Novembre 1990 - Mars 1993** **M. Jean Pierre FOURRE (PS)**
Député de la Seine et Marne

- **Octobre 1993 - Avril 1997** **M. Jean BESSON (RPR)**
Député du Rhône

- **Octobre 1997 - Juin 2002** **M. Jacques GUYARD (PS)**
Député de l'Essonne

- **Novembre 2002 – Décembre 2005** **M. Pierre HERISSON (UMP)**
Sénateur de la Haute-Savoie

- **Décembre 2005 – Mars 2008** **M. Alain JOYANDET (UMP)**
Député de la Haute-Saône

- **Décembre 2008 – Février 2013** **M. Pierre HERISSON (UMP)**
Sénateur de la Haute-Savoie

- **Depuis le 27 février 2013** **M. Jean LAUNAY (PS)**
Député du Lot

Anciens membres de la Commission Supérieure

Députés

- Frédéric BARBIER, Député du Doubs (SRC)
- Jean BESSON, Député du Rhône (UMP - RPR)
- Alain-Paul BONNET, Député de Dordogne
- Yvon BONNOT, Député des Côtes d'Armor (UDF)
- François BROTTES, Député de l'Isère (PS)
- Thierry CARCENAC, Député du Tarn (PS)
- Grégoire CARNEIRO, Député de la Haute-Garonne (UMP)
- Laure de LA RAUDIÈRE, Députée de l'Eure-et-Loir (UMP)
- Jacques DESALLANGRE, Député de l'Aisne (RCV)
- Jean DIONIS DU SEJOUR, Député du Lot et Garonne (NC)
- Jean-Pierre FOURRÉ, Député de Seine-et-Marne
- Jacques GUYARD, Député de l'Essonne (PS)
- Alain JOYANDET, Député de la Haute-Saône (UMP)
- Patrice MARTIN-LALANDE, Député du Loir et Cher (RPR)
- Gabriel MONTCHARMONT, Député du Rhône (PS)
- Jean PRORIOL, Député de la Haute-Loire (UMP)
- Michel RAISON, Député de la Haute-Saône (UMP)
- Marcelle RAMONET, Député du Finistère (UMP)
- François SAUVADET, Député de la Côte-d'Or (UDI)
- Thierry SOLÈRE, Député des Hauts-de-Seine (UMP)
- Frédéric SOULIER, Député de la Corrèze (UMP)
- Gérard TERRIER, Député de la Moselle (PS)
- Alfred TRASSY-PAILLOGUES, Député de Seine-Maritime (UMP)
- Catherine VAUTRIN, Député de la Marne (UMP)
- Gérard VIGNOBLE, Député du Nord (UDI)

Sénateurs

- Maurice BLIN, Sénateur des Ardennes (UC)
- Louis de BROISSIA, Sénateur de la Côte-d'Or (UMP)
- Jacques CHIRON, Sénateur de l'Isère (PS)
- Philippe DARNICHE, Sénateur de la Vendée (MPF)
- Gérard DELFAU, Sénateur de l'Hérault (RDSE)
- Jean FAURE, Sénateur de l'Isère
- André FERRAND, Sénateur représentant les français établis hors de France (UMP)
- Christian GAUDIN, Sénateur de Maine-et-Loire (UDF)
- Georges GRUILLOT, Sénateur du Doubs (UMP)
- Pierre HERISSON, Sénateur de la Haute-Savoie (UMP)
- Jean-François HUMBERT, Sénateur du Doubs (UMP)
- Pierre JARLIER, Sénateur du Cantal (UDI-UC)

- Pierre LAFFITTE, Sénateur des Alpes-Maritimes (RDSE)
- Gérard LARCHER, Sénateur des Yvelines (RPR)
- Gérard LE CAM, Sénateur des Côtes d'Armor (CRC)
- Jean-Marie RAUSCH, Sénateur de la Moselle (rattaché RDSE)
- Michel TESTON, Sénateur de l'Ardèche (PS)
- Henri TORRE, Sénateur de l'Ardèche (UDR)
- René TRÉGOUËT, Sénateur du Rhône (UMP)
- François TRUCY, Sénateur du Var (UMP)

Anciens dirigeants du secteur postal et du secteur des communications électroniques

- Jean-Yves BOUGOT, Administrateur honoraire des postes et télécommunications
- Louis BOULET, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Paul CARENCO, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Nicolas CURIEN, Membre du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
- Eugène DELCHIER, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Marie-Anne FRISON-ROCHE, Professeur de droit économique à l'Institut d'Etudes politiques de Paris
- Frédéric GRASSET, Directeur des affaires économiques et financières au Ministère des affaires étrangères
- Jean GUY, Ingénieur Général des Télécommunications honoraire
- Marc HOUERY, Ingénieur des Télécommunications honoraire
- Nicole QUESTIAUX, Présidente de Section honoraire au Conseil d'Etat
- Jean-Claude RAUCH, Inspecteur Général Honoraire des Postes et Télécommunications
- Laurent VIROL, Ingénieur Général Honoraire des Télécommunications
- Bernard ZUBER, Conseiller Maître Honoraire à la Cour des Comptes

Anciens Secrétaires Généraux

- Sylvie PETIT-HUGUENIN
- Marie-José VARLOOT
- Marie-Claude BRUN

SEANCES PLENIERES 2016

➤ **Mercredi 13 janvier 2016 : Cérémonie des vœux (Sénat - Paris 6^{ème}) avec M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique**



➤ **Jeudi 18 février 2016 (Sénat - Paris 6^{ème})**

- I. Discussion et vote de l'avis sur le projet de décret relatif au service universel des communications électroniques
- II. Projet de loi République Numérique (points d'étape à l'issue de la première lecture par l'Assemblée Nationale)
- III. Contrat de présence postale territoriale 2017-2019 (élément du calendrier)
- IV. Audition de Numéricâble/SFR
- V. Rencontre « #Blockchain : disruption et opportunités » le 24 mars 2016 à l'Assemblée Nationale (communication)

Jeudi 24 mars 2016 (Assemblée Nationale - Paris 7^{ème})

- I. Audition de CroissancePlus
- II. Audition de la Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP)
- III. Discussion et vote sur le projet d'ordonnance relative à la mise sur le marché d'équipements radioélectriques
- IV. Discussion et vote sur le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit
- V. Colloque organisé par la Commission Supérieure sur « #Blockchain : disruption et opportunités »

➤ **Jeudi 28 avril 2016 (Sénat - Paris 7^{ème})**

- I. Audition du Groupe La Poste - Direction du Réseau et Direction avec les territoires
- II. Audition du Groupe La Poste – Direction du Numérique et de la Communication
- III. Audition du Groupe ACCOR

➤ **Jeudi 26 mai 2016 (Assemblée Nationale - Paris 7^{ème})**

- I. Audition de T.D.F.
- II. Audition du Groupe Orange

➤ **Jeudi 23 juin 2016 (Sénat - Paris 6^{ème})**

- I. Audition de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes
- II. Audition du Groupe Axa
- III. Audition de la Caisse des Dépôts

➤ **Jeudi 22 septembre 2016 (OpenClassrooms – Paris 10^{ème})**

- I. Audition du Groupe ILIAD
- II. Audition du Conseil National du Numérique
- III. Audition de l'Agence Nationale des Fréquences
- IV. Discussion et vote de l'avis sur un projet d'arrêté pris en application des articles R. 213-1 et R. 213-2 du code de procédure pénale fixant la tarification applicable aux réquisitions des opérateurs de communications électroniques

➤ **Jeudi 27 octobre 2016 (Sénat - Paris 6^{ème})**

- I. Audition de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat
- II. Discussion avec les parties prenantes dans le cadre du future contrat de présence postale territoriale 2017-2019

➤ **Jeudi 24 novembre 2016 (Assemblée Nationale - Paris 7^{ème})**

- I. Discussion et vote de l'avis sur le futur contrat de présence postale territoriale 2017-2019
- II. Discussion et vote de l'avis le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement sur le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste
- III. Discussion et vote de l'avis sur les projets de décret d'application de l'ordonnance n°2016-526 du 28 avril 2016 portant transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014, relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit
- IV. Discussion et vote de l'avis sur le projet de décret portant modification des dispositions du CPCE relatives aux équipements radioélectroniques
- V. Colloque organisé par la Commission Supérieure sur « L'Identité Numérique »

➤ **Jeudi 15 décembre 2016 (Sénat - Paris 6^{ème})**

- I. Audition de la Banque Publique d'Investissement - BpiFrance
- II. Audition d'Alsatis Groupe
- III. Audition de la Fédération Française des Télécoms
- IV. Discussion et vote de l'avis sur le projet relatif au service universel des communications électroniques
- V. Modifications du règlement intérieur de la CSNP

OBSERVATIONS & RECOMMANDATIONS

Auditionner c'est rassembler tous les acteurs et les écouter pour former le discernement des parlementaires en amont de la préparation des lois, mais également en contrôle de l'exécution des politiques publiques.

Sur le secteur Numérique et Postes, c'est assurer que le Numérique est toujours au service des hommes et des femmes de ce pays, citoyens, usagers, consommateurs, entrepreneurs ; c'est défendre une présence postale équilibrée et efficiente ; c'est garantir l'équilibre et la permanence des services sur les territoires ; c'est favoriser l'innovation, l'investissement, et le bien commun.

*
* *

Sur le secteur Numérique, la Commission Supérieure salue la dynamique lancée par Madame Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation, remarquable, tant par l'adaptation de l'arsenal législatif, que par la meilleure prise en compte de ces sujets.

L'engagement des entreprises françaises au premier plan mondial sur le secteur est un atout considérable, que ce soit pour des Start-up présentes au Consumer Electronics Show de Las Vegas que pour des grands Groupes qui contribuent activement à la transformation numérique du pays et à la formation des salariés.

Les infrastructures numériques : du téléphone à la fibre

Le déploiement du plan Très Haut Débit se poursuit. Cependant, la différence de vitesse de déploiement commence à se ressentir, tant entre départements d'une même région, qu'entre des zones d'un même département.

Certes, ces écarts sont souvent le résultat de différence de prise de conscience, et de décisions, prises il y a quelques années par élus départementaux. Mais comment vivre de tels écarts et attendre lorsque l'on est mitoyen de l'Oise, de l'Ain ou de l'Eure-et-Loir, par exemple, qui sont particulièrement avancés ?

L'acceptation sociale d'une telle attente devient un sujet d'irritation pour les habitants concernés. Les élus sont confrontés régulièrement à ces situations à l'occasion de leurs rencontres dans les territoires, et font face à des remontées souvent vives, qui de surcroît cumulent deux problèmes : la qualité de la couverture en téléphonie mobile, qui n'est toujours pas arrivée à un niveau satisfaisant les attentes fortes des usagers, et l'impatience des habitants dans un plan de Très Haut Débit à échéance de plusieurs années. Il est donc primordial de ne pas laisser se développer un sentiment d'exclusion numérique, tout particulièrement dans les zones de montagne et dans les zones les plus rurales. L'attente porte surtout sur ce que l'on pourrait appeler le bon débit en fonction des usages et des besoins.

La Commission Supérieure recommande d'accélérer fortement le programme de déploiement en pleine connaissance des intérêts sociaux et économiques, en tous les cas de garantir aux maires des alternatives temporaires dès qu'ils en feront la demande.

L'innovation et les nouveaux services numériques

Les nouvelles technologies ont animé les travaux de la Commission Supérieure : codage, partage ou diffusion, elles contribueront au développement du Numérique dans le pays.

C'est la raison pour laquelle, la Commission Supérieure s'est saisie du sujet Blockchain jusque-là réservé à une poignée d'initiés dans les laboratoires académiques, les directions de la Stratégie des grands Groupes ou les Start-up les plus avant-gardistes.

Sur ces nouvelles technologies, la Commission Supérieure considère que toute la place doit être laissée à l'expérimentation et au développement de l'innovation, et de modérer l'ardeur réglementaire, qui risquerait de pénaliser en France des acteurs prometteurs directement issus de nos meilleurs centres de recherche. A cet égard, la Commission renouvelle sa confiance dans les autorités de régulation en place : l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), l'Agence Nationale des Fréquences (ANFr) et l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI), et les invite à veiller sur ces développements, avec pragmatisme, conviction et détermination, et proposer une adaptation du cadre réglementaire.

Sur l'Identité Numérique, la Commission Supérieure a pris le soin d'auditionner les différentes parties prenantes et a organisé une rencontre très large sur le sujet. Les acteurs consultés ont regretté la faiblesse de l'action de pilotage de l'Etat, qui laisse se disperser une énergie considérable autour d'initiatives partielles, faisant courir le risque de retard en comparaison de situations d'autres pays en Europe. Or, de grands acteurs publics peuvent contribuer à l'émergence d'une offre cohérente. L'identité numérique devient en effet un sujet régalién de premier plan compte tenu de la croissance de son usage dans la vie de nos concitoyens et des évolutions en cours pilotées par la Commission Européenne.

La Commission Supérieure recommande de donner à l'Imprimerie Nationale, déjà émettrice des titres officiels, le soin d'assurer la transformation numérique dans ce domaine. L'appui des services de l'Etat, et notamment du SGMAP, et la validation technique de l'ANSSI permettront à la France de rattraper son retard dans le domaine. La Poste pourrait être appelée à jouer un rôle majeur grâce à son maillage fin, facilitant la diffusion de solutions, ou en favorisant l'accès à son coffre-fort numérique.

L'appropriation des usages doit être mieux perçue dans le pays, en particulier auprès des élus et relais d'influence locaux. L'intérêt marqué par la construction des réseaux est légitime, mais ne doit pas faire oublier que si l'ouverture des réseaux est essentielle, les populations les plus agiles ont déjà transformé leurs habitudes de consommation. La redistribution géographique des services au public s'est ainsi accélérée.

En ce sens, la Commission Supérieure recommande une attention particulière aux TPE/PME dans l'aide et l'accompagnement de l'Etat dans leur transformation numérique.

Le rôle de La Poste

La transformation du Groupe La Poste est engagée depuis plusieurs années. Elle s'est accélérée indéniablement cette année avec le développement de la branche Numérique dont le monde entier a pu percevoir la vitalité à Las Vegas, avec le repositionnement des facteurs sur les territoires, avec également la grande diversité des formes de présence postale, grâce à de nouveaux modèles de partenariats. A titre d'exemple, 994 Maisons de Services Au Public (MSAP) sont désormais installées ou en cours d'installation sur le territoire. Au-delà de ce bilan quantitatif déjà remarquable, il convient de donner corps à une nouvelle forme de présence des services publics dans les territoires, marquée par la mutualisation de moyens, au service d'un maillage dense mais complet. C'est l'affaire de tous : La Poste, les collectivités, les opérateurs, notamment sociaux, l'Etat.

Le positionnement de La Poste est central dans la transformation numérique du pays. Le risque d'exclusion numérique par l'âge, l'éloignement, le faible niveau de qualification est à présent connu et mesuré. Il faut le combattre, par des mesures de médiation numérique, pour lesquelles le réseau postal, fort de centaines de milliers de personnes ayant acquis la confiance des populations, est amené à jouer un rôle majeur. Parce que sans La Poste, il n'y a pas de lien humain sur les territoires. Cela rejoindra la volonté de chaque élu de faire vivre son territoire et de renforcer les échanges humains.

C'est la raison pour laquelle la Commission Supérieure s'est particulièrement investie sur le nouveau Contrat de Présence Postale Territoriale qui vient d'être signé le 11 janvier dernier entre l'Etat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste.

La Commission Supérieure recommande de confier à La Poste une nouvelle mission de service public autour du numérique portant sur :

- la connectivité des citoyens : s'assurer de la liaison numérique des citoyens à leur domicile, les accompagner dans l'appropriation de ces nouveaux moyens de communication, les orienter vers des solutions de connexion.

- l'Identité numérique : accompagner les citoyens dans la création de leur identité numérique.

- les déclarations de l'Etat (Intérieur, Défense, Finances) : accompagner les citoyens dans leur déclaration en ligne lorsqu'elle concerne un domaine régalién.

Un fonds multi-opérateurs pourrait y contribuer.

Enfin, la Commission Supérieure recommande à La Poste de renouveler les formes de son dialogue avec les élus et les territoires pour à la fois profiter des échéances électorales qui vont en renouveler les acteurs (application de la loi sur le non-cumul des mandats) mais également pour moderniser les instances de dialogue territorial et s'interroger sur la façon dont pourraient évoluer leur mode de fonctionnement, leur composition, leur rôle en associant à leurs instances par exemple les acteurs économiques locaux, dans le secteur des services et du Numérique (TPE-PME).

La régulation du secteur

Sous la houlette de son Président Sébastien SORIANO, l'ARCEP s'est redéployée sur les sujets qui feront le quotidien des Français dans un futur proche.

La transformation de l'Autorité Administrative Indépendante, par l'opération « L'ARCEP pivote » a rééquilibré son rôle au cœur des communications électroniques en redynamisant ses relations avec les parties prenantes et les territoires.

La couverture fixe et mobile, le déploiement du Très Haut Débit ainsi que le dialogue avec les opérateurs ont été encouragés.

La Commission Supérieure recommande de prolonger la transformation de l'ARCEP en renforçant son indépendance sous le contrôle du Parlement qui en nomme la majorité du Collège.

Dans son fonctionnement l'Autorité doit pouvoir se développer et agir en se concentrant sur les territoires et l'innovation.

Le développement extraordinaire du Numérique doit être accompagné par une Autorité qui rassure les Français dans leur accès aux réseaux et dans leur relation avec les nouveaux acteurs.

L'ARCEP est idéalement placée pour en devenir le garant, si elle a les moyens de son adaptation à la vitesse de la croissance du secteur d'une part, et au rythme du développement des nouvelles technologies, d'autre part (objets connectés, blockchain, intelligence artificielle,...).

Le budget de l'ARCEP n'a plus vocation à être considéré comme celui d'un service du Ministère des Finances.

La Commission Supérieure recommande au Gouvernement de faire évoluer son financement et, si besoin, de faire évoluer son statut en Autorité Publique Indépendante.

*
* *

Le repositionnement de la Commission Supérieure ces dernières années a permis aux parlementaires de renforcer leur contrôle sur un secteur du quotidien des Français qui est pour tous un repère territorial où la présence humaine est essentielle.

Les parlementaires de l'Assemblée Nationale et du Sénat ont désormais un outil qui leur permet de reprendre pleinement le pilotage d'un secteur trop longtemps confié, sans implication suffisante du politique, aux administrations et aux opérateurs, parfois consanguins.

La nouvelle gouvernance du secteur que la Commission Supérieure du Numérique et des Postes a instauré permet aux interlocuteurs de bénéficier d'un point d'entrée unique pour s'exprimer mais également à l'ARCEP et aux services de l'Etat de retrouver un partenaire d'influence et de poids dans le champ politique législatif.

- . Commission des finances
- . Commission des affaires économiques
- . Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire
- . Commission des affaires étrangères

- . Commission des finances
- . Commission des affaires économiques
- . Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire
- . Commission de la culture, de l'éducation et de la communication

- . Personnalités qualifiées

Parlement européen
Commission Européenne
DG CONNECT
DG COMP
DG GROWTH

COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

Premier
Ministre

Secrétariat
d'Etat
à la Réforme
de l'Etat et à la
Simplification

Ministère
de l'Intérieur

Ministère de
la Défense

Ministère
du logement,
de l'égalité
des territoires
et de la ruralité

Ministère
de la ville,
de la jeunesse
et des sports

Ministère de
l'Economie et des
Finances

Secrétariat d'Etat
Chargé du
Numérique
et de l'Innovation

Secrétariat chargé
de l'Industrie

Autorité de Régulation des
Communications Electroniques
et des Postes

Entreprises
Blablacar, Bouygues Télécom,
Caisse des Dépôts, Eutelsat,
French Tech, Free/Ilad, Google,
La Poste, Numéricable/SFR,
OpenClassrooms, Orange,
Sigfox, ...

Associations d'élus
Association Nationale des Elus
de Montagne (ANEM)
Assemblée des Départements de France (ADF)
Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité (AMIF)
Association des Régions de France (ARF)
Association des Maires Ruraux de France
(AMRF)

Association pour le commerce et les services en ligne (ACSEL)
Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologies (IHST)
Association des villes et collectivités pour les communications
électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)
Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)
Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
Conseil National du Numérique (CNN)
Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique (FIRIP)
Fédération Française des Télécoms (FFT)
Fédération Nationale de la Presse d'Information Spécialisée (FNPS)
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les
Réseaux de Communication (SIPPEREC)

Comité de suivi
de Haut niveau
de La Poste

Observatoire National
de Présence Postale
(ONPP)

COLLOQUES ORGANISES PAR LA COMMISSION SUPERIEURE

#BLOCKCHAIN : DISRUPTION ET OPPORTUNITES

Jeudi 24 mars 2016 – 15 h à 18h

Assemblée Nationale

L'objectif de ce colloque avait vocation à sensibiliser en priorité les parlementaires, les hauts fonctionnaires, les dirigeants d'entreprise, les relais d'opinion et les enseignants à la technologie Blockchain, à ses usages et à la transformation numérique de l'économie par cette nouvelle technologie.

Il est vraisemblable que le phénomène blockchain provoque, dans les mois et les années qui viennent, un véritable bouleversement de l'économie de l'Internet. L'actualité de la blockchain est, non pas exponentielle, mais explosive ! La blockchain est le protocole qui sous-tend, notamment les crypto-monnaies telles que le Bitcoin. Mais ses potentialités dépassent largement cet usage unique.

Au mois de janvier 2015, peu de publications étaient disponibles sur un sujet essentiellement réservé à des experts ou des individus appâtés par des perspectives de gains faciles. Depuis, le sujet n'a cessé de prendre de l'ampleur, et plus personne n'ose avouer que la blockchain n'est pas dans ses priorités. La blockchain a même reçu une consécration mondiale en faisant la une de The Economist, le 31 octobre 2015, sous le titre « The Trust Machine ».

La Commission supérieure a décidé de se saisir du sujet, en raison du caractère éminemment disruptif de la blockchain pour de nombreux secteurs d'activité, et des enjeux politiques de son développement notamment en termes de régulation.

Comité de pilotage :

- M. d'AGRAIN Henri, Personnalité qualifiée de la Commission Supérieure ; Directeur Général du Centre des Hautes Etudes du Cyberespace
- M. AUGOT Daniel, directeur de recherche INRIA, au LIX – Ecole Polytechnique
- M. CLOT Alain, Président - France FinTech
- Le Colonel BAUDOIN Philippe, Cabinet du directeur général de la gendarmerie nationale, Chargé de mission – Coordinateur pour les cybermenaces
- Mme DE FILIPPI Primavera, Chercheuse CNRS/Harvard University
- M. GRANDVAL Gonzague, Co-fondateur – Paymium
- M. JORE Maxime, Professeur en Intelligence Collective – NOVANCIA
- M. LESUR Nicolas, Fondateur et Directeur Général – Unilend
- M. RIVATON Robin, Economiste et Essayiste
- M. ROGETTA Jean, Délégué Général – CroissancePlus
- Mme SORE Alexandra, assistante parlementaire du Sénateur Patrick CHAIZE
- M. ROSET Alain, Direction numérique du Groupe La Poste
- M. WAELBROECK Patrick, Professeur d'économie industrielle et d'économétrie - Télécom ParisTech
- Mme WENDLING Cécile, Responsable prospective, Stratégie, Développement, Affaires Publiques Groupe – AXA

Programme

Ouverture par le Président Jean LAUNAY, Député du Lot

Introduction par Gilles BABINET, Entrepreneuriat, Digital Champion

1. DE LA CONFIANCE A LA BLOCKCHAIN : UNE APPROCHE DES RISQUES

Animation par Henri d'AGRAIN, Directeur Général – Centre des Hautes Etudes du Cyberspace

Première partie de la table ronde : de quelle confiance parle-t-on ?

1. Présentation historique de la confiance (Jacques FAVIER, Historien, spécialiste des monnaies, auteur du blog La Voie du Bitcoin, animateur du Cercle du Coin et partenaire du cabinet de conseil eCap Parthner)
2. « Définition juridique » de la confiance (Thibault VERBIEST, avocat et entrepreneur, du cabinet De Gaule Fleurance et Associé, lequel publie un livre sur le sujet, je crois, dans les semaines qui viennent)
3. Confiance par la technologie (Gilles BARBIER, partenaire chez The Family, l'un des principaux lieux d'incubation de projets innovants à Paris ; Gilles est un spécialiste de l'innovation technologique et digitale)
4. Confiance et théorie des jeux (Pierre PORTHAUX, co-fondateur et président de Blockchain Solutions, société qui accompagne ses clients dans le développement de leurs projets basés sur la blockchain)

Deuxième partie de la table ronde : blockchain, un réseau de confiance

1. La confiance dans le bitcoin (Jacques FAVIER)
 2. La confiance dans l'écosystème (Gilles BARBIER)
 3. L'environnement de confiance (Pierre PORTHAUX)
 4. Pour un cadre juridique de la confiance (Thibault VERBIEST)
- Conclusion de la table ronde (Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir)

2. ACTEURS, USAGES, INVESTISSEURS... ET REGULATION

Animation par Robin RIVATON, Economiste et Essayiste

Introduction par Lionel TARDY, Député de la Haute-Savoie

- Sébastien COUTURE, Co-fondateur de Stratumn
- Gonzague GRANDVAL, co-fondateur – Paymium
- Cyril GRUNSPAN, Responsable pédagogique – ESILV-Pôle Léonard de Vinci
- Nicolas LOUBET, Co-fondateur de Cellabz / Clément EPIÉ, Co-fondateur de Cellabz
- Stéphane TUAL, Slock.it - Founder and COO

Synthèse par Luc BELOT, Député du Maine et Loire

Témoignage de Sébastien SORIANO, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

Témoignage de Sandrine DUCHÊNE, Secrétaire Générale du Groupe AXA

3. ET LA FRANCE DANS TOUT CELA ?

Animation par Philippe DEWOST, Directeur adjoint de la Mission Programme d'Investissements d'Avenir, en charge de l'économie numérique et du financement des entreprises – Caisse des Dépôts et Nadia FILALI, Responsable du Développement des Mandats et des Offres – Caisse des Dépôts

Introduction : M. DEWOST et Mme FILALI

Première partie de la table ronde : Le bureau des secrets perdus ?

- Daniel AUGOT, Directeur de recherche INRIA, au LIX – Ecole polytechnique – Cryptographie

Deuxième partie de la table ronde : Comment créer de la valeur en France ?

- Stanislas de BENTZMANN, Président de CroissancePlus

Troisième partie de la table ronde : Une nouvelle frontière informatique ?

- Bernard DUVERNEUIL, Vice-Président du CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises françaises), Directeur des systèmes d'information du Groupe Essilor

Quatrième partie de la table ronde : Un renouveau de l'esprit des Lois ?

- Primavera de FILIPPI, Chercheuse CNRS/Harvard University

- Synthèse des travaux et diffusion par Maxime JORE, Professeur en Intelligence Collective - Novancia et étudiants

Conclusion par Henri VERDIER, Directeur interministériel du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC) au sein du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

IDENTITE NUMERIQUE

24 novembre 2016 de 15h à 18h

**Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité**

La créativité numérique n'ayant pas de limite, seule une Identité Numérique authentifiée garantira l'intégrité des données personnelles de chaque citoyen dans ses engagements civils et contractuels.

L'objectif était double : rassembler toutes les parties prenantes sur le sujet, dans une volonté de construction commune et d'éclairer les parlementaires sur les avancées du secteur privé et de l'administration en lien avec le règlement eIDAS (règlement européen traitant de l'identité numérique).

Comité de pilotage :

- ACSEL : M. DUCRET Grégoire, Délégué Général
- AKKA TECHNOLOGIES : M. BALESCUT Matthieu, Secrétaire Général
- ASSOCIATION FRANCAISE DU MULTIMEDIA MOBILE : M. BOMBRUN Christian, Président
- BNP PARIBAS France : M. ROUSSEAU Philippe-Olivier, Directeur des affaires publiques
- CAISSE DES DEPOTS : M. CLEMENT Cédric, Responsable du pôle Confiance Numérique - DIDL – Département Transition Numérique
- CIGREF : M. PEPIN Jean-François, Délégué général
- CSSPCE : M. SCHOWB André, Personnalité qualifiée, Chef de service – Service appui aux transformations – SGMAP – DIAT
- DIRECTION GENERALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : Colonel Yves MARZIN ou Colonel Thibaut LAGRANGE
- FACEBOOK : M. BATTISTI Anton' Maria, Responsable affaires publiques

- FEDERATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE – Direction du Digital et de l'Innovation : Mme BESSERMANN Barbara, Responsable Data Protection
- FEDERATION FRANÇAISE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES : Mme FAUVEL Virginie, Membre du comité exécutif ; Directrice Unité Digital et Market Management – Allianz
- FRANCE STRATEGIE - Services du Premier Ministre - Département Développement Durable et Numérique : M. JANIN Lionel, Adjoint au directeur
- GROUPE IMPRIMERIE NATIONALE : M. GALESNE-FONTAINE Romain, Directeur des Relations Institutionnelles
- LA POSTE : M. LALLET Alexandre, Directeur juridique
- PME*finance* : M. ROGNETTA Jean, Président
- SMART CITY MAGAZINE : M. GOMEZ Ariel, Directeur de la publication et rédacteur en chef
- SYNDICAT DE L'INDUSTRIE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION : Mme DEMERLÉ Maxence, Déléguée Générale

Programme

Ouverture par le Président Jean LAUNAY, Député du Lot

Allocution par le **Major Général de la Gendarmerie Nationale, Christian RODRIGUEZ**

Introduction par **André SCHWOB, Ingénieur général des Mines, membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes**

Modération par Ludovic PROVOST, Secrétaire Général de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes et Ariel GOMEZ, journaliste

1. LA CONFIANCE AU CŒUR DES USAGES NUMERIQUES

Animation : **Luc BELOT, Député de Maine-et-Loire**

Identification et authentification ; Mise en relation ; Inter-opérabilité ; Cartographie actuelle ; Sites et plates-formes ; Multiplicité des ID Numériques : ID Numérique manuelle ou ID Facebook (ID Numérique : pas forcément un individu physique) ; Pédagogie, sociologie et Stockage (donnée, accessibilité) : coffre-fort numérique

- Groupe La Poste : **Alexandre LALLET, Directeur juridique et conformité**
- Conseil National du Numérique : **Yann BONNET, Secrétaire général**
- France Stratégie : **Lionel JANIN, Adjoint au Directeur**
- Association Française du Multimédia Mobile : **Christian BOMBRUN, Président**
- Facebook France : **Anton’Maria BATTESTI, Policy Manager for France**
- CDC Arkhinéo : **Charles du BOULLAY, Président**
- BNP Paribas : **Philippe-Olivier ROUSSEAU, Directeur des affaires publiques**

2. DU REGALIEN AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Animation : **Loïc HERVE, Sénateur de la Haute-Savoie**

- CNIL : **Edouard GEFFRAY, Secrétaire Général**
- Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique – Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'Etat : **Xavier ALBOUY, Chargé de mission**
- Ministère de l'Intérieur : **Patrick BUTOR, Adjoint au Secrétaire Général, délégué ministériel aux normes**
- Imprimerie Nationale : **Didier TRUTT, Président Directeur Général**
- Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information : **Christian DAVIOT, Conseiller auprès du Directeur Général**

3. PROSPECTIVE ECONOMIQUE ET INTERNATIONALE

Animation : **Lionel TARDY, Député de la Haute-Savoie**

- ACSEL : **Minh-Viet PHAM, Vice-Président de la Commission Confiance et Identités numérique de l'ACSEL et Directeur Innovation du Groupe La Poste**
- CIGREF : **Bernard DUVERNEUIL, Président**
- Fédération Française des Assurances : **Philippe POIGET, Délégué général**
- *PMEfinance* : **Jean ROGNETTA, Président**
- IDNOMIC : **Coralie HERITIER, CEO**
- Syndicat de l'Industrie des Technologies de l'Information : **Maxence DEMERLE, Déléguée Générale**

Synthèse des travaux par **Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir**

Conclusion par **Son Excellence Alar STREIMANN, Ambassadeur d'Estonie**

AVIS DE LA COMMISSION SUPERIEURE



*Commission Supérieure du Service Public
des Postes et des Communications Electroniques*



AVIS N°2016-01 DU 18 FEVRIER 2016 PORTANT

**SUR LE PROJET DE DECRET RELATIF
AU SERVICE UNIVERSEL DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES**

Vu l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu la saisine du 26 janvier 2016 par M Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

Le service universel des communications électroniques relève historiquement des obligations du service public des communications électroniques. Ce service universel est assuré sur l'ensemble du territoire national, et s'exprime à travers cinq composantes :

- Le service de raccordement à un réseau fixe public ;
- Le service téléphonique ;
- L'annuaire universel ;
- Le service de renseignements ;
- La publiphonie.

L'évolution rapide et profonde des technologies numériques a entraîné une obsolescence de certains aspects du service universel des communications électroniques. C'est pour tenir compte de ces mutations que la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié certaines des obligations faites au titulaire du service universel.

La Commission Supérieure regrette de ne pas avoir été saisie pour avis sur les articles de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, entrant dans le champ de ses attributions, notamment sur l'article 129.

Le présent décret du Conseil d'Etat, pris en application de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie les obligations suivantes du service universel :

- Le libre choix des technologies mises en œuvre pour assurer le service universel de raccordement au réseau fixe public, sous réserve de leur interopérabilité ;
- La suppression de l'obligation de maintenir un réseau de cabines de téléphones publiques ;
- La suppression de l'obligation d'une forme imprimée de l'annuaire universelle ;
- La modification de l'abattement du chiffre d'affaire calculé pour la détermination de la contribution des opérateurs au fond de service universel.

*
* *

La Commission Supérieure a analysé le projet de décret. Elle est amenée à formuler les remarques qui suivent :

Article 3

La Commission Supérieure prend acte de la traduction réglementaire de la suppression du service universel de publiphonie. Elle souhaite néanmoins être informée des éventuelles études d'impact qui auraient pu être menées pour analyser les conséquences d'une telle suppression.

Article 6

Sans remettre en cause les attendus de simplification de l'exercice du service universel, notamment appelé par les mutations numériques dont il est évidemment nécessaire de tenir compte, la Commission Supérieure s'interroge sur l'impact de ces mesures sur les publics les plus fragiles et les plus éloignés des technologies de l'information et de la communication, notamment dans les zones les moins urbanisées. Cette interrogation porte notamment sur la suppression de l'obligation de fournir un annuaire imprimé. Le nombre de personnes âgées ne disposant pas d'un accès électronique à un service de renseignement en ligne demeure élevé.

Dans ce contexte, la Commission Supérieure demande une étude d'impact sur la suppression de cette obligation du service universel d'impression de l'annuaire. Elle demande par ailleurs que des mesures palliative à la suppression des annuaires papiers soient envisagées au profit des publics les plus fragiles et éloignés des usages numériques, notamment les personnes âgées.

Article 8

La Commission Supérieure s'interroge sur la raison de la modification de 5 millions à 100 millions de l'abattement du chiffre d'affaires calculé pour la détermination de la contribution des opérateurs au fond de service universel. Elle demande une information motivant cette modification de seuil.

Enfin, concernant le quatrième alinéa de l'article 8, il convient de préciser que le remplacement du mot « régulation » par le mot « régularisation » ne concerne que l'occurrence de ce mot apparaissant dans l'avant dernière phrase du 13^{ème} alinéa.

*
* *

La Commission Supérieure :

- Approuve les modifications que les articles 1 à 5 et l'article 7 de ce projet de décret que le Conseil d'Etat proposent d'introduire dans certains des articles R. 20-30 à R. 20-39 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;
- Emet un avis réservé sur la modification introduite par l'article 6, et demande des travaux complémentaires avant la mise en œuvre de l'extinction de l'obligation d'impression de l'annuaire téléphonique au titre du service universel ;
- Souhaite être informée des raisons et des conséquences du changement de seuil porté par l'article 8 avant de pouvoir l'approuver.



*Commission Supérieure du Service Public
des Postes et des Communications Electroniques*



AVIS N°2016-03 DU 24 MARS 2016 PORTANT

**SUR LE PROJET D'ORDONNANCE PORTANT TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE 2014/61/UE DU PARLEMENT EUROPEEN
ET DU CONSEIL, DU 15 MAI 2014, RELATIVE A DES MESURES VISANT
A REDUIRE LE COUT DU DEPLOIEMENT DE RESEAUX
DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT**

Vu l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu la saisine du 10 mars 2016 par M Bertrand PAILHÈS, Directeur de cabinet de la Secrétaire d'Etat en charge du Numérique ;

Vu l'audition de Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique, du 15 décembre 2015 ;

Le présent avis est relatif au projet d'ordonnance pris en application du 2° de l'article 115 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui habilite le Gouvernement à « à prendre [...], dans un délai de neuf mois [...], toute mesure [...] nécessaire à la transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014, relative aux mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit ».

Cette directive européenne a pour objectif la réduction du coût du déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit. Le cadre réglementaire national comporte déjà de nombreuses dispositions qui poursuivent les mêmes objectifs que ceux de cette directive. Le projet d'ordonnance portant sur la transposition de cette directive en droit national, consiste donc pour l'essentiel à compléter ou ajuster le cadre existant. Ce projet modifie et complète en conséquence les dispositions législatives du Code des Postes et des Communications Electroniques et du Code de l'Environnement.

Ce projet d'ordonnance devra ensuite être complété par décret pour adapter les dispositions réglementaires du Code des Postes et des Communications Electroniques relatives au délai de traitement des demandes de règlements des différends et aux modalités de coordination des travaux de génie civil.

*
* *

La Commission Supérieure a analysé le projet d'ordonnance pris en application du 2° de l'article 115 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

Les articles 1, 2, 4, 5 et 6 du projet d'ordonnance modifient les articles L.32, L.32-4, L.36-8, L.36-11, L.49 du Code des Postes et des Communications Electroniques. L'article 3 complète en outre la partie législative du Code par deux articles L.34-8-2-1 et L.34-8-2-2. Ces modifications et ajouts sont pris afin, à titre principal, de :

- définir la notion d'infrastructure d'accueil et de gestionnaire d'infrastructure d'accueil ;
- instituer une obligation pour les gestionnaires d'infrastructure d'accueil de faire droit aux demandes raisonnables d'accès à leurs infrastructures émises par les opérateurs de réseaux très haut débit ouvert au public ;
- imposer aux maîtres d'ouvrage d'opérations de travaux d'installation ou de renforcement d'infrastructures d'accueil une obligation d'information des collectivités ou groupements de collectivités porteurs du schéma directeur d'aménagement numérique ou le représentant de l'Etat dans la région ;
- imposer l'obligation pour les maîtres d'ouvrage d'accueillir les infrastructures d'accueil de câbles de communication électronique ;

L'article 7 du projet d'ordonnance modifie l'article L.554-2 du Code de l'Environnement pour instaurer au sein de l'Institut national de l'environnement industriel et des risques un guichet unique rassemblant les éléments nécessaires à l'identification des exploitants de réseaux et des gestionnaires d'infrastructures d'accueil.

*
* *

La Commission Supérieure approuve les modifications que le projet d'ordonnance propose d'introduire dans le Code des Postes et des Communications Electroniques. Elle n'émet pas de commentaire particulier relatif à la modification du Code de l'Environnement.

La Commission Supérieure s'interroge néanmoins sur les moyens dont l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes sera dotée pour absorber ces nouvelles obligations instituées par le projet d'ordonnance.

Par ailleurs, la Commission Supérieure aurait souhaité être destinataire des éventuelles études d'impact que les services de l'Etat ont pu mener dans le cadre des travaux préparatoires à la transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014. Notamment, elle aurait pu être informée du nombre d'infrastructures d'accueil concernées et des taux espérés de réduction des coûts de déploiement.

Sous réserve de ces remarques, la Commission Supérieure émet un avis favorable sur le projet d'ordonnance portant transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014, relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit.



*Commission Supérieure du Service Public
des Postes et des Communications Electroniques*



**AVIS N°2016-04 DU 24 MARS 2016 PORTANT
SUR LE PROJET D'ORDONNANCE RELATIVE A LA MISE A
DISPOSITION SUR LE MARCHE D'EQUIPEMENTS RADIOELECTRIQUES**

Vu l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu la saisine du 8 février 2016 par M. Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

Le projet d'ordonnance relative à la mise sur le marché d'équipements radioélectriques, pris en application de la loi du n°1 de l'article 115 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des territoires économiques modifie le Code des Postes et Communications Electroniques quant au contrôle des exigences essentielles attendues d'équipements radioélectriques.

Son article premier élargit le champ des équipements, et notamment y inclut les récepteurs de radio et de télévision ; il étend le champ des exigences essentielles notamment aux composants logiciels de tels équipements.

Cette évolution semble dictée par l'état de l'art.

Son article second renforce les contrôles sur les équipements connectés, afin notamment de se prémunir des risques d'interférence préjudiciables à des tiers, précise les modalités de désignation et de retrait des organismes d'évaluation de conformité, et étend les obligations des acteurs économiques (fabricants, revendeurs, importateurs), notamment en terme d'information.

Cet article, quoiqu'induisant des contraintes nouvelles aux acteurs économiques, est proportionné au but poursuivi, à savoir le bon fonctionnement des réseaux électroniques et la protection contre les nuisances.

Son article troisième supprime le rôle qu'avait l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes de désigner les organismes d'évaluation de conformité.

Ce rôle apparaît transféré à l'Agence Nationale des Fréquences, sans que ce soit néanmoins explicite, l'article 4 qui étend les compétences de l'Agence Nationale des Fréquences restant muet sur ce point.

Son article quatrième renforce les pouvoirs de l'Agence Nationale des Fréquences, en lui accordant des pouvoirs accrus d'investigation et de sanction.

Ces pouvoirs sont similaires à ceux d'autres autorités indépendantes.

En conclusion, la Commission Supérieure approuve le projet d'ordonnance.



*Commission Supérieure du Service Public
des Postes et des Communications Electroniques*



**AVIS N°2016-05 DU 22 SEPTEMBRE 2016 PORTANT
SUR UN PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF A LA TARIFICATION
DES RÉQUISITIONS DES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
EN APPLICATION DES ARTICLES R. 213-1 ET R. 213-2
DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE**

Vu l'article L. 125 du Code des Postes et des Communications Electroniques ;

Vu la saisine du 5 août 2016 par Mme Anne DUCLOS-GRISIER, Directrice, Secrétaire générale adjointe au Ministère de la Justice ;

Conformément aux dispositions des articles L. 36-5 et D. 577 du Code des postes et des communications électroniques, la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques a été saisie pour avis, le 5 août 2016, d'un projet d'arrêté relatif à la tarification des réquisitions des opérateurs de communications électroniques pris en application des articles R. 213-1 et R. 213.2 du Code de procédure pénale.

La Commission Supérieure n'a pas de remarques particulières et émet un avis favorable au projet d'arrêté qui lui a été soumis.

AVIS N°2016-06 DU 24 NOVEMBRE 2016 PORTANT

SUR LE CONTRAT DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE 2017-2019 ENTRE L'ETAT, L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITE ET LA POSTE

Vu la loi 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par les lois n°2005-516 du 20 mai 2005 et n°2010-123 du 9 février 2010 ;

Vu la décision de la Commission européenne du 26 mai 2014 relative aux dispositifs compensatoires des missions d'aménagement du territoire, des transports et de distribution de la presse dévolues à La Poste ;

Vu le référé de la Cour des comptes n° S 2016-0028 du 25 février 2016 relatif à la modernisation du réseau La Poste ;

Vu la loi n° 2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu l'article 98 (chapitre II) de la loi NOTRe sur l'amélioration de l'accessibilité des services à la population ;

Vu le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains et le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française, modifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

Vu les avis du bureau de l'Association des maires de France et des Présidents d'intercommunalité de juin 2016 relatif au rapport d'orientation du 20 juin 2016 portant sur la préparation du contrat de présence postale territoriale 2017/2019 et d'octobre 2016 relatif au projet de texte du contrat de présence postale territoriale 2017/2019 ;

Vu le projet de rapport remis par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) au Gouvernement et au Parlement sur le coût net de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste au titre de l'année 2015 ;

Vu l'audition de Smara LUNGU, Secrétaire générale de l'Observatoire National de la Présence Postale, du 27 octobre 2016 ;

Vu l'audition des représentants des trois collèges de l'Observatoire National de la Présence Postale, à savoir l'Etat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste, du 27 octobre 2016.

Lors de la séance plénière du 24 novembre 2016, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP), sous la présidence du député Jean LAUNAY, a examiné pour avis le projet de contrat de présence postale territoriale 2017/2019.

PREAMBULE

- I. Le contrat 2017/2019 est le 4^{ème} exercice de mise en œuvre du dispositif de gestion du fonds de péréquation. Il reste dans l'esprit et la continuité des précédents, en cohérence avec le contrat d'entreprise 2013/2017 signé entre l'Etat et La Poste.
- II. Pour bâtir ce nouveau contrat, une consultation à tous les niveaux (départemental, régional, national) a été engagée au cours du 1^{er} semestre 2016 avec pas moins de 125 rencontres et près de 1 000 participants. Cette démarche a permis de dégager des propositions concrètes pour nourrir le texte.
- III. Dans ses derniers chiffres publiés au titre de l'année 2015, l'ARCEP évalue le coût net de la mission d'aménagement du territoire de La Poste à 238 M€.
- IV. La Commission européenne reconnaît la mission d'aménagement du territoire confiée au Groupe La Poste comme étant un Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Elle considère que la méthode de calcul du coût net utilisée par l'ARCEP est solide et que le mécanisme de calcul du taux des abattements de fiscalité locale consentis à La Poste permet jusqu'à présent d'éviter toute surcompensation de la mission.
- V. La Cour des Comptes dans son référé de février 2016 sur la modernisation du réseau de La Poste engage celle-ci à poursuivre les transformations des bureaux à faible activité.
- VI. L'Observatoire National de la Présence Postale a consacré plusieurs rencontres à la préparation de ce texte (4 réunions en groupe de travail et 2 en plénière). Ses travaux ont permis de souligner entre autres une évolution des périmètres institutionnels qui se poursuivra sur plusieurs années : création des communes nouvelles, révision des périmètres d'intercommunalités, évolution de la Politique de la Ville avec la création de nouveaux quartiers prioritaires.
- VII. Le contexte économique avec pour conséquence une baisse continue de fréquentation des guichets accélère les évolutions structurelles de La Poste, notamment en raison du développement du numérique et du changement des modes de consommation.

A PROPOS DU CONTRAT DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE

FINALITE

Le contrat de présence postale territoriale signé entre l'Etat, l'Association de maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste fixe les lignes directrices de gestion d'un fonds postal national de péréquation territoriale mis en place pour financer le maillage territorial correspondant à la mission d'aménagement du territoire de La Poste. Ce fonds est alimenté par un abattement de taxes locales (CET et taxes foncières). Il définit les conditions de financement, les modalités d'évolution et les règles de gouvernance de la présence postale territoriale.

PERIMETRE D'ELIGIBILITE RETENU EN APPLICATION DU CONTRAT 2017/2019

Les points de contact relevant du périmètre d'éligibilité du fonds postal national de péréquation territoriale sont :

- l'ensemble des bureaux de poste mutualisés (maisons de services au public en bureaux de poste et bureaux facteurs-guichetiers) ;
- l'ensemble des bureaux de poste ouverts moins de 18 heures hebdomadaire ;
- l'ensemble des partenariats conclus avec les collectivités territoriales (agences postales communales et intercommunales) ;
- les relais poste commerçants ou les relais ESS situés dans les communes de moins de 2 000 habitants (recensement INSEE 2013). Pour les communes nouvelles existantes ou à venir, le seuil de population de référence sera celui des communes déléguées, tel qu'établi par le recensement INSEE 2013 ;
- les points de contact situés dans les quartiers de la Politique de la ville ;
- l'ensemble des points de contact dans les DOM.

**

ANALYSE DU CONTRAT 2017/2019

FINANCEMENT

Le contrat 2017/2019 est bâti sur un montant prévisionnel des ressources du fonds de péréquation de 174 M€ par an. Ce montant intègre une partie du financement des 500 Maisons de Services Au Public (MSAP) accueillies dans les bureaux de poste. Leur coût total s'élève à 16 M€ : 8 M€ correspondant à la part des collectivités locales, 4 M€ à l'abattement complémentaire consenti par Etat, les 4 M€ restants à la contribution des opérateurs nationaux, le fonds inter-opérateurs.

REPARTITION

Le périmètre d'éligibilité au fonds de péréquation a été redéfini et affiné afin de rester stable pendant la durée du contrat quelles que soient les évolutions des périmètres institutionnels. Cette redéfinition permet de se rapprocher des travaux de l'ARCEP, validés par la Commission européenne, soit un périmètre d'aménagement du territoire d'environ 9 400 points de contact. Elle conforte également la volonté de l'Observatoire d'orienter les moyens du fonds vers les points de contact à consolider au titre de l'aménagement du territoire.

La clé de répartition de la ressource reste inchangée : tous les points de contact recensés dans le département selon les critères définis dans le contrat, affectés d'une pondération en fonction de leur situation géographique.

AFFECTATION DU FONDS

Les dotations sont affectées dans leur totalité aux départements et leur répartition est à la charge des Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale (CDPPT), sur proposition du représentant de La Poste et en présence du représentant de l'Etat.

Le financement du numérique est renforcé pour améliorer et faciliter l'accessibilité numérique de l'ensemble des points de contact éligibles. Les ressources allouées passent ainsi de 45 M€ par an à 75 M€ pour la période 2017/2019.

L'accueil et l'accompagnement des clientèles (bureaux mutualisés et ceux situés dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville) bénéficient d'un financement ciblé pour développer toute action innovante de formation à la médiation numérique et à l'accompagnement lié à l'utilisation des technologies numériques.

POSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

Sur le financement

La Commission Supérieure prend acte de la volonté des trois cosignataires de porter le fonds de péréquation à 174 M€, soit 4 M€ de plus par rapport au contrat en cours. Le contexte de modernisation du réseau, de démultiplication des modes d'accès à l'offre postale et de mutualisation des services aux publics au travers notamment de l'accueil des MSAP au sein des bureaux de poste concourt en faveur de cette augmentation.

La Commission Supérieure note que ce montant reste en-deçà du coût net de la mission d'aménagement du territoire de La Poste (238 M€ pour 2015). Elle rappelle cependant que ce coût est en constante diminution (baisse de plus de 11% en 6 ans). Elle restera vigilante sur ce point. Si la compensation est partielle aujourd'hui, cette tendance à la baisse pourrait voir à terme se rapprocher le coût net de l'aménagement du territoire et le montant de l'abattement fiscal accordé à La Poste au titre de cette mission.

Pour la Commission Supérieure, cette augmentation du fonds ne doit pas signifier l'accélération de la transformation des bureaux de poste, les exercices précédents ayant démontré combien le temps du dialogue et de l'échange revêtait la plus grande importance. Sur ces points - augmentation du fonds et concertation - la Commission Supérieure restera attentive, pour s'assurer d'une part du respect des engagements pris vis-à-vis de la Commission européenne, d'autre part de la qualité du dialogue avec les élus.

Sur le périmètre de répartition de la ressource

La Commission Supérieure approuve les modalités de répartition de la ressource sur un périmètre d'intervention du fonds relevant strictement de l'aménagement du territoire et indépendant de possibles évolutions des périmètres institutionnels.

Sur l'affectation et la gestion de la ressource

La Commission Supérieure apprécie que les CDPPT aient été entendues : le nouveau contrat répond à leurs demandes de disposer de plus de marges de manœuvre et d'autonomie dans la gestion des ressources. Il satisfait ainsi leur volonté de gagner en simplification, transparence, lisibilité, responsabilité, et permet de statuer sur la question de la miscibilité au sein de l'enveloppe départementale.

Elle adhère aux lignes de dépenses proposées : accessibilité numérique, mutualisation des services, actions innovantes en matière d'accueil, de formation et d'accompagnement des usages.

Sur le numérique

La Commission Supérieure estime que l'accompagnement à l'apprentissage du numérique est primordial dans une société de plus en plus digitalisée.

En la matière, l'Etat montre une volonté forte d'accélérer la transformation numérique du pays, et les Maires d'assurer une intégration complète et universelle des citoyens au numérique. En réponse à cette volonté, la Commission Supérieure demande à La Poste de s'investir dans un nouveau service public dans le domaine de l'intermédiation sociale, en s'appuyant sur sa double force humaine et numérique.

Seule une entreprise dotée d'un réseau aussi large peut contribuer au maillage numérique du pays de façon uniforme pour relier ses habitants entre eux.

En outre, la Commission Supérieure considère que La Poste bénéficiera ainsi d'une formidable opportunité de développement de services numériques de confiance.

La Commission Supérieure propose que la création d'un nouveau service public de cette nature soit étudiée lors de la préparation du prochain contrat d'entreprise entre l'Etat et La Poste dont les travaux doivent débiter d'ici à la fin de cette année.

MODALITES D'EVOLUTION DE LA PRESENCE POSTALE

Gage de stabilité, le contrat 2017/2019 reste sur la même disposition : maintien du nombre de points de contact identifiés pour le calcul de la répartition de la dotation nationale du fonds de péréquation territoriale dans chaque département sur la période des trois ans du contrat.

Concernant l'évolution du statut des points de contact, le contrat fait évoluer les règles d'information et de consultation en distinguant clairement ce qui relève des exigences de la mission d'aménagement du territoire de La Poste de ce qui s'inscrit dans le champ concurrentiel des activités postales, essentiellement en zones urbaines. Dans ces zones, l'adaptation de la présence postale devient une nécessité au regard de l'évolution de la mobilité des usagers, de leurs nouvelles habitudes de consommation et des besoins croissants des services connectés et mobiles.

Dans le premier cas - les points de contact éligibles au fonds de péréquation, les communes où il reste un seul bureau de poste et les communes nouvelles - l'évolution du statut du point de contact est arrêtée à l'issue d'une démarche de concertation, sur la base d'un diagnostic partagé, et après accord préalable du maire de la commune concernée qui dispose d'un délai de 2 mois (3 si nécessaire) pour se prononcer. Dans le second - les autres points de contact - une consultation renforcée est mise en place sur la base d'un dossier de synthèse partagé entre La Poste et le maire de la commune concernée, présentant l'offre globale des services postaux dans la commune, complété d'un courrier de formalisation des évolutions envisagées adressé au maire qui dispose d'un délai de 2 mois (3 si nécessaire) pour émettre un avis sur l'évolution du maillage, en particulier sur le changement de statut du ou des points de contact.

Concernant l'évolution des horaires d'ouverture, le dispositif reste inchangé. Il faut noter l'attention toute particulière que porte le contrat sur les dispositifs d'information relatifs aux points de contact que ce soit lors de l'évolution du statut ou des horaires, des mesures estivales ou de la mise en place des bureaux de poste mutualisés.

POSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

Sur l'évolution du statut d'un point de contact

La Commission Supérieure convient que l'adaptation de la présence postale est inévitable pour répondre à diverses exigences, institutionnelles pour rester dans le cadre fixé, économiques pour diminuer les coûts ou sociétales pour répondre à l'évolution des modes de vie, des habitudes de consommation et de la mobilité des clients, mais elle tient à ce que cette adaptation se fasse dans le respect des règles de concertation. Les contrats de présence postale territoriale signés jusqu'à présent ont permis de préserver cette approche fondée sur la confiance. La Commission Supérieure souhaite que le nouveau contrat s'inscrive dans la même voie.

Si la concertation reste le postulat de base à toute évolution du réseau postal, elle ne doit pas cependant imposer de contraintes supplémentaires en dehors du périmètre éligible défini dans le contrat. La Poste doit pouvoir poursuivre la modernisation de son réseau, notamment en zone urbaine. Le fait que le contrat distingue clairement ce qui relève des exigences de la mission d'aménagement du territoire de La Poste de ce qui s'inscrit dans le champ concurrentiel des activités postales va dans ce sens.

La Commission Supérieure insiste pour que l'évolution de la présence postale s'inscrive dans le cadre légal, et respecte le cadre contractuel du contrat de présence postale territoriale applicable sur les seuls points de contact situés dans le périmètre éligible au fonds de péréquation.

Ainsi le Commission Supérieure approuve la distinction que le contrat fait entre ces deux démarches de dialogue : accord préalable du maire pour toute évolution de statut d'un point de contact relevant du périmètre éligible, élargi pour tenir compte des demandes des cosignataires, aux communes ayant un seul bureau de poste et aux communes nouvelles. Pour tous les autres points, l'avis du maire suffit. Dans les deux cas, le dialogue est privilégié.

GOUVERNANCE

Les principes de gouvernance sont consolidés. Le rôle des CDPPT prend de l'ampleur. Elles ont maintenant la responsabilité de la répartition de la ressource départementale en relation avec le représentant de La Poste. Elles peuvent également mener des expérimentations de nouvelles solutions de mutualisation de services. Leur capacité de communication est renforcée, donnant ainsi plus de visibilité aux actions qu'elles conduisent grâce au fonds de péréquation.

L'Observatoire, garant de la mise en œuvre du contrat de présence postale territoriale, a un rôle d'évaluation, de prospective et de promotion des solutions innovantes notamment en matière de mutualisation. Il centralise et suit les différentes expérimentations effectuées par les CDPPT et, à partir des bilans réalisés par ces dernières, il peut décider de la généralisation de certaines actions éligibles au fonds de péréquation.

POSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

La Commission Supérieure salue un dispositif de gouvernance solide qui a fait ses preuves depuis maintenant près de 10 ans. Les deux niveaux d'instances, les CDPPT en départements et l'Observatoire au plan national, fonctionnent en cohérence et en complémentarité. Chaque nouveau contrat permet de tirer les enseignements du précédent et de renforcer le modèle.

L'expérience montre que régularité et forte participation permettent de travailler efficacement au sein des CDPPT et de l'Observatoire, et d'apporter les bonnes réponses aux problématiques tant locales que nationales. Le rôle de ces deux instances est essentiel.

Pour être en adéquation avec les transformations de leur environnement, notamment en matière de numérique et ses conséquences sur l'économie et les usages, la Commission Supérieure les invite à s'interroger sur la façon dont pourraient évoluer leur mode de fonctionnement, leur composition, leur rôle.

CE QU'IL FAUT RETENIR EN SYNTHÈSE

- **le montant prévisionnel du fonds de péréquation porté à 174 M€ ;**
- **la création d'un nouveau service public dans le domaine de l'intermédiation sociale, en s'appuyant sur la double force humaine et numérique de La Poste ;**
- **un dispositif clair de concertation avec les maires en cas d'évolution du statut d'un point de contact :**
 - **accord du maire pour les points relevant du périmètre du fonds, les points situés dans les communes ayant un seul bureau de poste et les communes nouvelles ;**
 - **avis du maire pour tous les autres points.**

EN CONCLUSION

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes émet un avis favorable sur le projet de contrat de présence postale territoriale 2017-2019.



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES



N°2016-07 DU 24 NOVEMBRE 2016 PORTANT

**SUR UN PROJET DE RAPPORT AU GOUVERNEMENT ET AU PARLEMENT
SUR LE COUT NET EN 2015
DE LA MISSION D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ASSUREE PAR LA POSTE**

Conformément aux termes du point IV de l'article 6 de la loi n°90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n°2010-123 du 9 février 2010, la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) a été saisie le 14 octobre 2016 pour avis par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) sur le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement déterminant le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste.

CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE

L'article 6 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 prévoit qu'en complément de ses obligations de service universel, « *La Poste contribue, au moyen de son réseau de points de contact, à l'aménagement et au développement du territoire national* ».

Au titre de sa mission d'aménagement et de développement du territoire, La Poste est soumise à des règles d'accessibilité : « *sauf circonstances exceptionnelles, ces règles ne peuvent autoriser que plus de 10 % de la population d'un département se trouve éloignée de plus de 5 km et de plus de 20 mn de trajet automobile, dans les conditions de circulation du territoire concerné, des plus proches points de contact de La Poste* ». (I - article 6)

Pour remplir cette mission, La Poste adapte son réseau de points de contact, notamment par la conclusion de partenariats locaux publics ou privés, en recherchant la meilleure efficacité économique et sociale [...]. Ce réseau compte au moins 17 000 points de contact répartis sur le territoire français ». (I - article 6)

Pour financer le coût du maillage territorial complémentaire correspondant à cette mission, la loi prévoit la création d'un fonds postal national de péréquation territoriale dont les lignes directrices de gestion sont fixées par un contrat de présence postale territoriale pluriannuel, signé entre l'Etat, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité et La Poste.

« Les ressources du fonds proviennent de l'allègement de fiscalité locale dont bénéficie La Poste en contrepartie de sa mission d'aménagement du territoire». (I - article 6)

Le même article 6 prévoit que l'ARCEP évalue chaque année le coût de la mission d'aménagement du territoire de La Poste selon une méthode définie par le décret n°2011-849 du 18 juillet 2011.

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP), réunie en séance plénière sous la présidence du député Jean LAUNAY, a examiné le 24 novembre 2016 le projet de rapport au Gouvernement et au Parlement déterminant le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste établi par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

L'ARCEP a évalué le coût net de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste à 238 M€ pour l'année 2015. Ce coût est en baisse depuis 2010 (269, 247, 252, 251, 242 M€).

L'ARCEP explique cette tendance par :

- la poursuite des transformations des bureaux en propre en points partenaires avec une accélération notable en 2015 ;
- la maîtrise des charges du réseau, en particulier des charges immobilières.

Sur ce même périmètre, le coût évalué par La Poste est de 237 M€.

Le réseau de La Poste qui compte 17 048 points de contact au 30 juin 2015, voit effectivement le nombre de ses bureaux de poste gérés en propre baisser (-13,2% depuis 2009 ; - 2,3% entre 2014 et 2015) au profit des points partenaires, les transformations se poursuivant avec une accélération en 2015 (plus 221 points de contact partenaires contre 148 en moyenne entre 2011 et 2014).

Dès lors que le nombre de bureaux de poste gérés en propre diminue, les coûts liés à leur exploitation diminuent. L'ARCEP indique en effet dans son rapport qu'au sein du réseau relevant de l'aménagement du territoire (réseau complémentaire), un bureau de poste coûte plus cher qu'un point partenaire (6,1 fois plus). La reprise du rythme des transformations a donc un effet significatif sur l'évolution à la baisse des coûts du réseau.

POSITION DE LA COMMISSION SUPERIEURE

La Commission Supérieure note que les méthodes de calcul de l'ARCEP et de La Poste pour évaluer le coût net de la mission d'aménagement du territoire donnent aujourd'hui des résultats extrêmement proches : 238 M€ selon l'ARCEP et 237 M€ pour La Poste.

Pour la Commission Supérieure, la baisse continue du coût net de la mission d'aménagement du territoire reflète une volonté de la part de La Poste de faire évoluer son réseau pour être au plus près des intérêts des populations dont les modes de vie et les habitudes de consommation ont changé, tout en préservant son équilibre économique, fragilisé, s'agissant du réseau, par la baisse du nombre d'opérations guichet (- 4,2%) et du produit de ces dernières (- 5,1%).

Elle encourage l'opérateur à poursuivre dans cette voie et à diversifier sa présence sur le territoire comme il l'envisage dans le cadre du futur contrat de présence postale territoriale (Maisons de Service au Public, relais ESS, ou toute autre forme de mutualisation).

La Commission Supérieure note que le coût global du Réseau est de 2,7 Mds€, avec 1,9 Md€ affecté aux activités Courrier, Colis et Banque, et 0,1 Md€ aux autres activités (Chronopost et autres). Le solde (0,7 Md€) constitue la contribution du Réseau à l'aménagement du territoire.

La Commission Supérieure rappelle que les compensations des missions de service public assurées par La Poste, tout particulièrement la mission d'aménagement et de développement du territoire, restent partielles. Sur l'exercice couvert par le contrat de présence postale territoriale signé pour la période 2014/2016, le montant prévisionnel des ressources du fonds de péréquation est de 170 M€ par an.

CONCLUSION

Après délibération, la Commission Supérieure émet un avis favorable sur le projet de rapport remis par l'ARCEP, rapport destiné au Gouvernement et au Parlement et déterminant le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste.

AVIS N°2016-08 DU 24 NOVEMBRE 2016 PORTANT SUR

**LES PROJETS DE DECRET D'APPLICATION DE L'ORDONNANCE
N°2016-526 DU 28 AVRIL 2016 PORTANT TRANSPOSITION
DE LA DIRECTIVE 2014/61/UE DU PARLEMENT EUROPEEN
ET DU CONSEIL, DU 15 MAI 2014, RELATIVE A DES MESURES VISANT
A REDUIRE LE COUT DU DEPLOIEMENT DE RESEAUX
DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES A HAUT DEBIT**

Vu l'article L. 125 du Code des postes et des communications électroniques ;

Vu la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014, relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit ;

Vu l'ordonnance n°2016-526 du 28 avril 2016 prise en application du 2° de l'article 115 de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu la saisine du 18 octobre 2016 par M Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

Le présent avis est relatif aux projets de décret d'application de l'ordonnance n°2016-526 du 28 avril 2016 prise en application du 2° de l'article 115 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, qui habilite le Gouvernement à « à prendre [...], dans un délai de neuf mois [...], toute mesure [...] nécessaire à la transposition de la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil, du 15 mai 2014, relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit ».

Cette directive européenne a pour objectif la réduction du coût du déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit. Le cadre réglementaire national comporte déjà de nombreuses dispositions qui poursuivent les mêmes objectifs que ceux de cette directive. Le projet d'ordonnance portant sur la transposition de cette directive en droit national, consiste donc pour l'essentiel à compléter ou ajuster le cadre existant. Ces projets de décret modifient et complètent en conséquence les dispositions législatives du Code des postes et des communications électroniques.

Le premier projet de décret est relatif aux délais de règlement des différends mentionnés aux articles L. 34-8-2-1, L. 34-8-2-2 et L. 49 du Code des postes et des communications électroniques, et au fonctionnement du guichet unique mentionnés à l'article L. 50 du même code. Il adapte :

- les modalités de règlement des différends par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) et leurs délais de traitement ;
- les modalités de fonctionnement du guichet unique.

Le deuxième projet de décret modifie le décret n°2010-726 du 28 juin 2010 pris en application de l'article L. 49 du Code des postes et des communications électroniques. Il vise à caractériser les opérations de travaux pour lesquels le maître d'ouvrage est tenu à une obligation d'information à l'égard des collectivités territoriales et du guichet unique. Il vise, par ailleurs, à assurer la compatibilité des délais actuellement en vigueur de demande de coordination de travaux.

*
* *

La Commission Supérieure a analysé le premier projet de décret relatif aux délais de règlement des différends mentionnés aux articles L. 34-8-2-1, L. 34-8-2-2 et L. 49 du Code des postes et des communications électroniques, et au fonctionnement du guichet unique mentionnés à l'article L. 50 du même code.

L'article 2 instaure les délais de règlement des différends par l'ARCEP, l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières, la Commission de régulation de l'énergie, ainsi que par le représentant de l'Etat dans la région lorsqu'il est saisi par l'ARCEP.

L'article 3 du projet de décret précise que le guichet unique est assuré par l'Institut national de l'environnement industriel et des risques. Il précise les obligations du guichet unique, notamment en termes de mise à disposition des informations numériques nécessaires aux exploitants de réseaux très haut débit, des collectivités et de l'Etat au moyen d'un système d'information géographique.

*
* *

La Commission Supérieure a analysé le deuxième projet de décret modifiant le décret n°2010-726 du 28 juin 2010 pris en application de l'article L. 49 du Code des postes et des communications électroniques. Ce projet de décret apporte des modifications non substantielles au décret n°2010-726 du 28 juin 2010.

*
* *

La Commission Supérieure approuve les modifications que les deux projets de décret proposent d'introduire dans le Code des postes et des communications électroniques.

La Commission Supérieure reste attentive à ce que l'ARCEP dispose effectivement des moyens lui permettant de mettre en œuvre les délais de traitement des différends qui lui sont prescrits.

AVIS N°2016-09 DU 24 NOVEMBRE 2016

**CONCERNANT LE PROJET DE DECRET PORTANT
MODIFICATION DES DISPOSITIONS
DU CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
RELATIVES AUX EQUIPEMENTS RADIOELECTRIQUES**

Vu l'article L. 36-5 du Code des postes et des communications électroniques ;

Vu la directive 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des Etats membres concernant la mise à disposition sur le marché d'équipements radioélectriques et abrogeant la directive 1999/5/CE ;

Vu l'ordonnance 2016-943 du 21 avril 2016 (modifications des articles L. 32, L. 43 du Code des postes et des communications électroniques) ;

Vu la saisine du 18 octobre 2016 par M. Pascal FAURE, Directeur Général des Entreprises ;

La Commission Supérieure du Numérique et des Postes a été saisie pour avis du projet de décret portant modification des dispositions du Code des Postes et des Communications Electroniques relatives aux équipements radioélectriques, qui fait suite à l'ordonnance 2016-943 du 21 avril 2016.

La Commission avait donné un avis favorable à l'ordonnance.

La proposition de décret précise les conditions d'exécution de l'ordonnance, notamment en fixant le vocabulaire, et en décrivant les obligations du fabricant. Il précise également que l'autorité notifiante des organismes d'évaluation de la conformité est l'Etat.

Ces propositions sont en cohérence avec l'ordonnance, et ne soulèvent aucune objection de la Commission.

Toutefois, la Commission Supérieure rappelle que l'ordonnance, en son article 1^{er}, alinéa 3°, modifie l'article L32, 12° du code des postes et communications électroniques portant sur les « *exigences essentielles* » que doivent respecter les matériels. Or, la version initiale de cet alinéa définissait les dites exigences, alors que la version amendée par l'ordonnance introduit, pour la définition de ces exigences, des décrets en Conseil d'Etat.

A notre connaissance, notre Commission n'a pas été saisie de ces décrets en Conseil d'Etat, et s'étonne que soit présenté un projet de décret sur les modalités de contrôle sans que le ou les décrets définissant les exigences essentielles n'aient été produits.

En conclusion, la Commission

- Approuve le projet de décret ;
- Souhaite un éclaircissement sur le calendrier des décrets en Conseil d'Etat prévus par l'article 1, 3° de l'ordonnance.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES



Thierry BENOIT

Député d'Ille-et-Vilaine

Réélu le 20 juin 2012

Groupe politique

Union des démocrates et indépendants

Commission

Membre de la Commission des affaires économiques

Missions d'information

Co-rapporteur et membre : Avenir des filières d'élevage

Président de la Commission d'enquête relative à l'impact sociétal, social, économique et financier de la réduction progressive du temps de travail

Membre

- Circuits courts et relocalisation des lilières agroalimentaires

Groupes d'études

Membre : Aménagement du territoire ; Automobile ; Avenir de la PAC, Chasse et territoires ; Cheval ; Exposition Universelle de 2025, Formation alternée en milieu rural ; Granit, pierres naturelles, carrières et matériaux de construction ; Industries agro-alimentaires et filière agricole ; Langues régionales ; Plasturgie ; Viticulture.

Organismes extra-parlementaires

Membre suppléant

- Conseil national du numérique (formation élargie)

Membre titulaire

- Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Mandats locaux en cours

- Membre du Conseil départemental (Ille-et-Vilaine)

Mandats intercommunaux

- Président du Pays de Fougères



Pierre CAMANI

Sénateur de Lot-et-Garonne

Elu le 25 septembre 2011

Vice-Président de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire

Membre du groupe socialiste et républicain

Groupes d'études

Chasse et pêche, Communications électroniques et Poste, Economie agricole alimentaire, Fruits et légumes, Gestion des déchets, Sénateurs anciens combattants et de la mémoire combattante, Société numérique, nouveaux usages, nouveaux médias et Vigne et vin.

Mandats locaux

Conseiller municipal de Puymiclan

Président du conseil départemental de Lot-et-Garonne (canton : Les Coteaux de Guyenne)

Autres fonctions

Secrétaire Général de l'AVICCA

Membre de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques

Membre de la Conférence de la ruralité

Membre du Conseil national du numérique (formation élargie)

Fonctions antérieures

Président du Conseil général de Lot-et-Garonne

Maire de Puymiclan

Premier Vice-Président de Val-de-Garonne Agglomération



Patrick CHAIZE
Sénateur de l'Ain

Elu depuis le 28 septembre 2014

Groupe politique : Les Républicains (membre)

Profession : Directeur de syndicat intercommunal

Membre de la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable

Membre de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Missions parlementaires

- Membre du Groupe de Travail sur les sociétés concessionnaires d'autoroutes mis en place par le Premier Ministre (2014/15)
- Membre de la Commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt recherche de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays (2015)
- Membre de la Mission d'information sur l'inventaire et le devenir des matériaux et composants des téléphones mobiles le 22 juin 2016 ; puis vice-président du 29 juin 2016 au 30 septembre 2016.
- Président de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)
- Membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Missions extra parlementaires

- Membre du Comité de Concertation France Très Haut Débit
- Membre du Comité de Concertation sur la téléphonie mobile
- Membre du Conseil d'Administration de l'ANEM
- Membre du Conseil d'Administration de l'Association France de l'Éclairage.

Groupes d'études et d'amitié interparlementaires

Membre du Groupe d'études communications électroniques et Poste

Membre du Groupe d'études Energie

Membre du Groupe d'études Développement économique de la montagne

Membre du Groupe d'études Vigne et vin

Membre du Groupe d'études Société numérique, nouveaux usages, nouveaux médias

Membre du Groupe d'études Economie agricole alimentaire

Membre des groupes interparlementaires d'amitié d'Australie, Caraïbes, Chrétiens d'orient, Finlande, Kenya, Madagascar, Québec, Saint Siège, Sri Lanka, Suisse.



André CHASSAIGNE

Député du Puy-de-Dôme

Réélu le 17 juin 2012

Né le 2 juillet 1950 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)

Président du groupe de la Gauche Démocrate et Républicaine

Commissions

Membre de la commission des affaires économiques

Membre de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte

Secrétaire du comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Groupes d'études

Président : Produire en France

Vice-Président : Economie sociale et solidaire - Formation alternée en milieu rural - Politiques de la ruralité - Élevage

Membre : Amiante - Artisanat et métiers d'art - Chasse et territoires - Langues régionales - Sahara occidental

Groupe d'amitié

Président : Cuba

Vice-Président : Algérie - Allemagne - Burkina Faso - Corée du Sud - Egypte - Malaisie - Sénégal - Turquie

Groupe d'études à vocation internationale

Secrétaire : Corée du Nord

Organismes extra-parlementaires

Membre titulaire de la Commission Supérieure du Service Public des Postes et Communications Electroniques

Membre suppléant du Conseil supérieur de l'énergie

Mandats locaux en cours

Membre du Conseil municipal de Saint-Amant-Roche-Savine (Puy-de-Dôme)

Membre du conseil régional (Auvergne)



Jeanine DUBIE

Députée des Hautes-Pyrénées

Elue en juin 2012

Née le 3 janvier 1958 à Lourdes

Directeur Territorial en détachement comme Directeur d'établissement social et médico-social depuis le 15 septembre 2002

Commissions

Membre de la Commission des affaires économiques

Membre de la Commission spéciale pour l'examen de la proposition de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel

Secrétaire de la Commission d'enquête visant à évaluer les conséquences sur l'investissement public et les services publics de proximité de la baisse des dotations de l'Etat aux communes et aux EPCI

Secrétaire du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Missions d'informations

Membre :

- Avenir des filières d'élevage
- Enjeux et Impacts de l'effacement électrique diffus

Secrétaire :

- Mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

Groupes d'études

Vice-Présidente

- Alimentation et santé ; Aménagement du territoire ; Chasse et territoires ; Cheval ; Commerce et artisanat ; Economie sociale et solidaire ; Enjeux du vieillissement ; Granit, pierres naturelles, carrières et matériaux de construction ; Montagne ; Œnologie et territoires ; Parcs nationaux et régionaux ; Santé et numérique ; Tourisme ; Trufficulture.

Membre

- Automobile ; Climatisme et thermalisme ; Industrie aéronautique ; Pêche de loisir et protection du milieu aquatique ; Politiques de la ruralité ; Prison et conditions carcérales ; Professions de santé et coordination sanitaire ; Question du Tibet ; Sectes ; Tabac ; Viticulture.

Groupes d'amitié

Vice-Présidentes : France-Andorre ; France-Espagne ; France-Gabon ; France-Mexique ; France-Nouvelle-Zélande.

Fonction électorale

De mars 2008 à mars 2015 : Conseillère Générale du canton de GALAN.

Expériences professionnelles

Du 15 septembre 2002 à juin 2012 : Directrice de l'EHPAD « Accueil du Frère Jean » à GALAN.

01 juin 2001 :

Directrice de Cabinet de Jean-Michel BAYLET, Ancien Ministre-Sénateur-Président du Conseil Général du Tarn et Garonne.

2000-2001

Chargé de mission des Affaires Générales du Budget, et des Etablissements au sein de la Direction de la Solidarité Départementale des Hautes-Pyrénées.

1992-2000

Chargé de Mission Développement Local, Assistance aux Communes et Logement au sein de la Direction du Développement Local du Conseil Général des Hautes-Pyrénées.

1990-1992

Responsable du Service Accueil Familial Personnes Agées et Handicapées – Coordonnateur Départemental des Actions en faveur des Personnes Agées au sein de la Direction de la Solidarité Départementale des Hautes-Pyrénées.

1982-1990

Assistante Sociale Hospitalière, Urgence, Médecine et Gériatrie du Centre Hospitalier Général de Lourdes (65).

Etudes supérieures – Diplômes

2010 : Directeur Territorial

1994 : Attaché Territorial par concours

1994 : Conseiller Socio-Educatif par concours

1981 : Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social – Bordeaux



Corinne ERHEL

Députée des Côtes-d'Armor

A occupé différents postes de chargée de mission et de collaboratrice auprès d'élus depuis 1990. Elue conseillère régionale en 2004, elle devient en 2007 députée de la 5ème circonscription des Côtes-d'Armor. Elle est réélue en 2012.

Membre de la commission des Affaires économiques, elle suit particulièrement les sujets liés au numérique, enjeu sociétal, territorial, économique et industriel majeur.

Lors de son premier mandat, elle a notamment co-rédigé deux rapports d'information, l'un sur la neutralité d'Internet et des réseaux, l'autre sur la mise en application de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique. En 2013, elle a été co-rapporteuse d'une mission d'information sur l'impact de la régulation des télécoms.

Lors de son premier mandat, elle a notamment co-rédigé deux rapports d'information, l'un sur la neutralité d'Internet et des réseaux, l'autre sur la mise en application de la loi relative à la lutte contre la fracture numérique.

En 2013, elle a été co-rapporteuse d'une mission d'information sur l'impact de la régulation des télécoms. Elle a également rendu en mai 2014 les conclusions d'une nouvelle mission parlementaire sur le développement de l'économie numérique française.

Corinne ERHEL a également été nommée en novembre 2015 rapporteure pour avis par la commission des Affaires économiques sur le projet de loi pour une République numérique. Elle rend son avis en janvier 2016 en insistant sur la nécessité de préserver l'équilibre entre confiance des utilisateurs, soutien fort à l'innovation et capacité à saisir les opportunités économiques.

Elle est depuis 2012 rapporteure pour avis du budget « Communications électroniques et numérique » dans le cadre du projet de loi de finances.



Bernard LALANDE

Sénateur de Charente-Maritime depuis le 28 septembre 2014

Vice-Président de la Communauté de communes de Haute Saintonge depuis 1992
Maire de Montendre depuis 1993 (5ème mandat)

Biographie

Bernard Lalande, né le 6 avril 1954 à Jonzac (Charente-Maritime) est un homme politique français, membre du Parti Socialiste.

Issu d'une famille de viticulteurs principalement établis sur la commune de Vallet (commune associée à Montendre depuis 1972), il exerce la profession d'expert-comptable et commissaire aux comptes au sein du cabinet qu'il fonde en 1981 à Montendre.

Il est officier du Mérite agricole (31 juillet 2012)

Politique

Issu du mouvement associatif et d'éducation populaire et laïque, il adhère au Parti Socialiste en 1974.

En 1989 il est élu au Conseil municipal de Montendre et devient adjoint aux affaires économiques.

Il contribue alors à la création de la Communauté de Communes de Haute Saintonge réunissant les cantons du sud du département, soit 123 communes. Il en devient le vice- président au côté de Claude Belot (ancien sénateur) alors président du conseil général, sur la base d'un accord de développement de territoire.

Il s'engage pour un soutien actif à la viticulture, principale richesse agricole du territoire du Sud de la Charente-Maritime et de la Charente, et défend l'économie d'entreprises en zone rurale. Ces engagements guident toujours aujourd'hui son action politique.

Elu Maire de Montendre en 1993 et réélu depuis lors, il est toujours vice-président de la Communauté de Communes, laquelle s'est étendue à 131 communes en 2014, devenant ainsi la Communauté de communes la plus importante de Charente-Maritime, et la plus étendue de France géographiquement. Il préside la commission communautaire du Développement Economique.

Il est élu conseiller général socialiste du canton de Montendre en 1998. Réélu le 28 mars 2004 au Conseil général, il est choisi pour présider le groupe des élus socialistes et apparentés au CG17. Il est réélu conseiller général de Montendre le 27 mars 2011.

Convaincu que nous vivons dans une France des mobilités, il s'oppose à la concentration des populations en zone urbaine comme modèle sociétale qui tend à sanctuariser les espaces ruraux. Défendre la ruralité, défendre les villes et villages de taille humaine c'est donner un sens réel à l'aménagement du territoire.

A l'issue du scrutin du 28 septembre 2014, il devient le premier sénateur socialiste de Charente-Maritime. Il donne alors sa démission de ses fonctions au Conseil général. Sa suppléante Elisabeth Richer-Diez (divers gauche), lui succède.

Favorable au rapprochement de la Région Poitou-Charentes avec celles de l'Aquitaine et du Limousin, il œuvre pour le rapprochement des départements de Charente et Charente-Maritime pour donner au «nouveau département» un espace de travail pertinent, fondé sur une histoire et une économie communes.

Au Sénat il est membre de la Commission Finances, pour laquelle il est rapporteur avec Jacques Chiron (sénateur de l'Isère) de la mission Économie. Il est le rapporteur de la Commission de contrôle des comptes et du fonctionnement du Sénat. Il participe à la Commission spéciale chargée d'examiner le Projet de Loi Relatif à la Délimitation des Régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral.

En sa qualité de commissaire aux finances, il est co-auteur de deux rapports d'information :

- L'Économie collaborative : propositions pour une fiscalité simple, juste et efficace,
- Le e-commerce : propositions pour une TVA payée à la source.

Depuis le 17.12.2014 il est membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes. Il a également été désigné ce même jour pour participer à la commission d'enquête sur la réalité du détournement du crédit d'impôt de son objet et des incidences sur la recherche et l'emploi.

Bernard Lalande poursuit son combat pour l'égalité des territoires devant le numérique au sein du Groupe d'études : « société numérique, nouveaux usages, nouveaux médias ».

Il est, par ailleurs, membre de trois groupes d'amitié parlementaire :

- France/Chine, France/USA, France/Israël

I



Jean LAUNAY

Député de la deuxième circonscription du Lot

Elu depuis juin 1998

Questeur de l'Assemblée Nationale depuis octobre 2016

Membre du groupe Socialiste écologiste et républicain

Membre de la Commission des Affaires Etrangères

Groupes d'études

Président : Trufficulture

Membre : Aménagement du territoire -Autisme - Économie sociale et solidaire - Gaz de schiste - Langues régionales - Mer, pêche et souveraineté maritime - Montagne - Patrimoine
Politique de l'eau - Politiques de la ruralité - Élevage

Groupes d'amitié

Président : Pologne

Vice-Président : Kirghizstan - Pérou – Tadjikistan

Secrétaire : Inde- Sénégal - Ukraine

Autres fonctions

Président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP)

Président du Comité National de l'Eau (CNE)

Président du Partenariat Français pour l'Eau (PFE)

Autres

Auditeur de la 65ème session de l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (2012-2013)

Auditeur de la 2me promotion du Cycle des Hautes Études pour le Développement Economique (CHEDE - 2004 - 2005)

Fonctions nationales

Membre du Comité Directeur de l'ANEM (Association Nationale des Élus de la Montagne)

Membre du bureau de l'Observatoire National de la Présence Postale

Fonctions locales

Maire de Bretenoux de Mars 1989 à Mars 2014

Secrétaire - trésorier de l'association des élus du Lot en 1989

Président de l'Association des élus du Lot de 1995 au 11 juillet 2014

Membre du Comité de Bassin Adour-Garonne

Membre du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Adour-Garonne depuis septembre 2005

Membre de la Commission Programme Finances Évaluation de l'agence de l'eau Adour-Garonne.



Philippe LEROY

Sénateur de la Moselle depuis 2001

Né le 3 février 1940 à Lille

Marié à Christiane Décout et père de 4 enfants – Domicilié à Vic-sur-Seille en Moselle

Etudes secondaires et classes préparatoires au lycée Faidherbe à Lille.

Ingénieur diplômé de l'Institut national agronomique de Paris en 1961 et de l'Ecole nationale des eaux et forêts en 1963. Il est ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts. Il est par ailleurs titulaire d'un DEA de géologie, pédologie.

Chargé de recherche à l'INRA en début de carrière, il a notamment occupé les fonctions de délégué ministériel des Massifs forestiers du Nord-Est, membre du cabinet de François GUILLAUME au Ministère de l'Agriculture et président de l'Inventaire forestier national et président de la commission permanente du Conseil supérieur de la forêt et du bois.

Elu conseiller municipal en 1971, il fut maire de Vic-sur-Seille de 1981 à 2001. Conseiller général de la Moselle élu en 1979, il a présidé le Conseil général de 1992 à 2011, année où il a choisi de passer le relais à son premier Vice-Président.

A la présidence du Conseil Général, il s'est fortement attaché à donner une nouvelle notoriété à la Moselle en participant financièrement au développement et au rayonnement de l'université et des écoles d'ingénieurs à Metz. Il a pris de nombreuses initiatives en faveur des équipements culturels et de la mémoire mosellane. Il a développé ou est à l'origine des musées et sites départementaux comme le musée Georges de la Tour à Vic-sur-Seille, le musée de Gravelotte, la maison Robert Schumann à Scy-Chazelles, le jardin fruitier de Laquenexy, l'étang de Lindre, le centre archéologique de Bliesbruck, le musée du Sel à Marsal.

Il a créé un réseau de voies rapides, permettant de desservir les zones rurales au Nord, au Sud et à l'Est du département. Il a créé les infrastructures nécessaires à la diversification industrielle et touristique et suscité notamment l'installation de l'usine SMART et de Center Parc. Agronome de formation, il a favorisé le développement de l'agriculture mosellane et l'obtention en 2010 de l'appellation d'origine contrôlée pour les vins de Moselle.

Vice-président du Conseil régional de Lorraine de 1986 à 2001, il a présidé le Parc naturel régional de Lorraine de 1989 à 1998 et assuré la délégation à la Recherche et l'enseignement supérieur.

Européen convaincu, il a été président de la Délégation française au Comité des régions jusqu'en 1998.

Président du Comité opérationnel « Forêt biomasse biodiversité » du Grenelle de l'environnement, il préside le groupe d'études « forêts-bois » du Sénat.

A l'origine de l'article 1425-1 du Code général des collectivités locales initiant les investissements numériques sur le territoire, il est Président de la Communauté numérique interactive de l'Est (CNIE), jusqu'en 2015.

Secrétaire général de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA), il a développé une solide infrastructure optique en Moselle. Il est membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP) et de la Commission de la modernisation de la diffusion audiovisuelle.

Il est à l'origine de nombreuses interventions législatives, notamment de la proposition de loi « Assurer le développement numérique du territoire » votée par le Sénat, le 14 février 2012.

Décorations

Chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur

Chevalier de l'ordre national du Mérite

Commandeur du Mérite agricole

Chevalier des Palmes académiques

Chevalier du Mérite fédéral allemand

Commandeur de l'ordre de l'Etoile de la solidarité italienne

Publications

Articles dans les revues scientifiques et professionnelles

« Des forêts et des Hommes » EXPLORA – Cité des Sciences – Pocket 1991



Hervé MARSEILLE

Sénateur des Hauts-de-Seine depuis 2011

Né le 20 août 1954

Profession : cadre supérieur

FONCTIONS AU SÉNAT

Vice-Président du Sénat (depuis octobre 2014)

Membre de la commission des Finances

Vice-président du groupe UDI-UC

Vice-président des groupes interparlementaires d'amitié France-Arménie, France-Israël, France-Maroc, France-Chine et France-Saint Siège

MANDATS ACTUELS

Maire de Meudon (depuis 1999)

Vice-président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

AUTRES FONCTIONS

Président du Syctom (depuis 2014)

Vice-Président du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF)

Vice-président de l'Association des Maires de France (AMF)

Président de la commission « Grand Paris » de l'AMF

Secrétaire général de l'Association des Maires du Département des Hauts-de-Seine (AMD92) Membre du Conseil supérieur du travail social

Membre du Conseil d'administration de la Fédération nationale des offices HLM

Vice-Président de la Fédération des entreprises publiques locales (FEpl) depuis 2013

Président de la Fédération régionale des Entreprises publiques locales Ile-de-France depuis 2014

ANCIENNES FONCTIONS

Conseiller d'Etat en service extraordinaire

Vice-Président du Conseil général des Hauts-de-Seine (canton : Meudon)

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Conseiller régional d'Ile-de-France



Bruno SIDO

Sénateur de la Haute-Marne

Né le 19 février 1951

Marié, 3 enfants

Agriculteur / ingénieur agronome

b.sido@senat.fr

Responsabilités publiques nationales

- Sénateur (depuis septembre 2001), secrétaire de la commission des affaires économiques.
- Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) (2012 - 2014)
- Premier Vice-Président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) (2014)
- Premier Vice-président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP)

Rapports d'information

De l'OPECST :

- Rapport sur la place du traitement massif des données (Big Data) dans l'agriculture « situation et perspectives » (2015)
- Rapport sur l'innovation et changement climatique : rapport de l'évaluation scientifique et technologique (2015)
- Rapport sur la transition énergétique à l'aune de l'innovation et de la décentralisation (2013).
- Rapport sur les enjeux et perspectives de la politique spatiale européenne (2012).
- Rapport sur l'avenir de la filière nucléaire en France (2011).

A la demande de M. le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer :

- Rapport du Groupe de travail sur la Maîtrise de la pointe électrique (2010).

De la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation :

- Rapports sur la mutualisation des moyens des collectivités territoriales (2010).

Projets et propositions de loi (commission des affaires économiques)

- Rapporteur pour l'information sur le bilan du territoire en téléphonie mobile (2011).
- Rapporteur des Lois Grenelle I et Grenelle II (2009 et 2010).
- Rapport d'information, fait au nom de la Mission commune d'information sur la sécurité d'approvisionnement électrique de la France et les moyens de la préserver – 2007 (Président)
- Rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006).
- Rapporteur de la loi sur la transparence et la sécurité en matière nucléaire (2006).
- Rapporteur de la loi sur la confiance dans l'économie numérique (2004).
- Rapporteur de la loi sur les communications électroniques et services de communication audiovisuelle (2004).
- Auteur de la proposition de loi relative à la couverture territoriale en téléphonie mobile de deuxième génération par la mise en œuvre prioritaire de prestations d'itinérance locale entre opérateurs (2002).

Responsabilités publiques régionales et départementales :

- Président du Conseil général de la Haute-Marne (depuis mars 1998).
- Président du Service départemental d'incendie et de secours - SDIS – (2008.- 2015)
- Président de l'Association des Communes forestières de la Haute-Marne. 250 collectivités adhérentes, depuis avril 2008.
- Vice-président du conseil régional de Champagne-Ardenne (1998 - 2001).

Action pour l'aménagement du territoire.

- L'accès à l'internet haut débit partout et pour tous en Haute-Marne (50 M€ investis sur 2010-2015).
- Mutualisation des services du conseil général et du SDIS depuis 2012 (communication, RH, finances...).
- Valorisation de la filière bois-énergie locale.
- Construction du Mémorial Charles-de-Gaulle, 1^{er} site touristique du département et 2^e de la Région (2008).



Lionel TARDY

Député (LR) de la deuxième circonscription de la Haute-Savoie depuis le 17 juin 2007

Né le 7 juin 1966 à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie)

Informaticien de profession, créateur et gérant (jusqu'en avril 2015) de la société de services, de conseil et de distribution en informatique LTI (Lionel Tardy Informatique). Cette société emploie actuellement 18 personnes et est spécialisée dans la vente de solutions informatiques complètes auprès des TPE/PME et PMI des Pays de Savoie.

Fonctions à l'Assemblée Nationale

Commissions permanentes

Membre de la commission des affaires économiques

Membre suppléant de la commission chargée de l'application de l'article 26 de la Constitution

Groupes d'études

Vice-président : Déchets ménagers - Industries mécaniques - Internet et société numérique - PME - Presse - Route et sécurité routière

Groupes d'amitié

Président : Islande

Vice-président : Norvège – Suède

Secrétaire : Corée du Sud - Estonie - Lituanie - Nouvelle-Zélande - Thaïlande - Taïwan

Fonctions diverses

Secrétaire de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

Membre de l'Observatoire National de la Présence Postale

Membre du Conseil d'administration du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres



Henri d'AGRAIN

Né le 16 octobre 1964 à Castelnaudary (Aude), Henri d'Agrain entre à l'école navale le 1^{er} septembre 1986.

Après avoir effectué son année d'application sur le porte-hélicoptères « Jeanne d'Arc », il est affecté sur l'avis « quartier-maître Anquetil », qu'il rejoint, avec le grade d'enseigne de vaisseau de 1^{ère} classe, le 1^{er} septembre 1989. Il exerce les responsabilités d'adjoint du chef de service « conduite du navire », d'officier de renseignement et d'officier chef du quart.

Il rejoint l'école des officiers transmetteurs en septembre 1992 dont il est breveté en juin 1993.

Il est affecté en juin 1993 sur la frégate antiaérienne « Cassard », en qualité de chef du service SIC et d'officier de quart opérations. Au cours de cette affectation de trois ans, il prend part aux opérations en Adriatique, missions de soutien des forces engagées sur le théâtre ex-yougoslave, de protection aérienne du groupe aéronavale et de contrôle de l'embargo maritime décrété à l'égard des états belligérants. Il est nommé lieutenant de vaisseau le 1^{er} août 1993.

En juillet 1996, il est à nouveau affecté sur l'avis « Quartier-maître Anquetil » en qualité d'officier en second.

En juillet 1998, il prend le commandement du patrouilleur « La fouguese », basé en Martinique. Il effectue plusieurs missions couvrant le spectre de l'action de l'Etat en mer. Il est nommé capitaine de corvette le 1^{er} décembre 1998.

En septembre 1999, il rejoint la division entraînement de l'état-major de la Force d'action navale, à Toulon, en qualité de chef du bureau « Systèmes d'information et de communication » puis de chef du bureau « étude et méthode » qu'il crée. Au cours de cette affectation, il participe notamment, comme officier entraîneur, à la première mise en condition opérationnelle du porte-avions « Charles de Gaulle ».

Il est admis à l'Ecole de guerre qu'il rejoint en septembre 2001.

A l'issue de cette formation, il est affecté au mois de juillet 2002 à la division programme de l'état-major de la marine en qualité de chef de la section « télécommunications et réseaux ». Il est nommé capitaine de frégate le 1^{er} décembre 2002.

Le 5 septembre 2005, il est affecté à la division « capacité - équipements » de l'état-major des armées, pour gouverner les crédits d'équipement des armées du programme budgétaire P146 dans le domaine de l'espace et des systèmes d'information et de communication.

Le 5 septembre 2006, il prend le commandement du bâtiment de recherche électromagnétique « Dupuy de Lôme » au moment de son admission au service actif. Pendant deux ans, il effectue plusieurs missions de renseignement au profit de la Direction du renseignement militaire.

En septembre 2008, il est affecté au bureau « systèmes d'informations et de communications » de l'état-major de la marine, en qualité d'adjoint du chef de bureau, en charge des programmes d'armement et de la cohérence des systèmes d'information de la composante aéromaritime. Il est nommé au grade de capitaine de vaisseau le 1^{er} juillet 2009.

En août 2010, il devient chef du bureau « systèmes d'informations et de communications » de l'état-major de la marine, officier de maîtrise de l'information de la Marine, coordonnateur central du domaine « commandement et maîtrise de l'information », coordonnateur central de la sécurité des systèmes d'information de la Marine, et autorité de cyberdéfense de la Marine.

Il est également, auditeur de la 47^{ème} session nationale « armement et économie de défense » de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN).

En août 2013, il fait valoir ses droits à la retraite et quitte l'institution militaire.

De septembre 2013 à octobre 2016, il est président-fondateur d'une société de conseil, Small Business France, qui accompagne les PME technologiques et innovantes vers la commande des grands comptes publics et privés.

De juin 2014 à octobre 2016, il est co-fondateur et directeur général du Centre des Hautes Etudes du Cyberespace (CHECy). Le CHECy est une formation de haut niveau qui s'adresse à des cadres et dirigeants des secteurs public et privé pour leur fournir les clés de compréhension des enjeux de la transformation numérique, de la culture digitale et de la cyber-intelligence.

Depuis mars 2015, il est membre, en tant que personnalité qualifiée, de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP).

En octobre 2016, il a rejoint le CIGREF comme Délégué général. Association loi 1901, le CIGREF est un carrefour d'informations, de réflexions, d'échanges et d'orientations sur l'entreprise au cœur du monde numérique, dont la mission pour 2020 est de développer la capacité des grandes entreprises françaises à intégrer et maîtriser le numérique.

Henri d'Agrain est chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite. Il est marié et père de cinq enfants.



Françoise SOKOLOWSKI

Depuis 2015 : Personnalité qualifiée à la Commission Supérieure du Service Public des Postes et Communications Electroniques (CSSPPCE), en charge plus particulièrement des questions postales et d'aménagement du territoire.

2011/2014 : Secrétaire Générale de l'Observatoire National de la Présence Postale, dont, dans le cadre de ses responsabilités, la coordination de la préparation des deux contrats de présence postale territoriale (2011/2013 et 2014/2016) signés entre l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste.

2009/2014 : Déléguée aux Affaires Territoriales, responsable du suivi de la présence postale sur le territoire et des relations avec les élus locaux, notamment les membres des Commissions Départementales de la Présence Postale Territoriale. Dans le même temps, membre de l'Observatoire National de la Présence Postale.

2005/2009 : Directrice adjointe de la communication à la direction du réseau des bureaux de poste, La Poste Grand Public du Groupe La Poste.

2004/2005 : Chef de projet communication sur le programme de modernisation industrielle, « Cap Qualité Courrier », de la direction du Courrier du Groupe La Poste.

2000/2005 : Directrice de la Communication interne du Groupe Air France.

1990/2000 : Direction de la communication du Groupe Air France (divers postes).

1971/1990 : Air France (divers postes).



André SCHWOB

Chef du Service « Appui aux transformations » au Secrétariat général à la modernisation de l'action publique, il accompagne les Administrations et opérateurs publics dans leurs projets de modernisation.

Il était précédemment Directeur des processus et des systèmes d'information à la Caisse des Dépôts et Consignations, qu'il a rejointe en 2012. Il y a développé le schéma directeur de transformation numérique, et renforcé la gouvernance du SI.

Entre 2006 et 2012, il était membre du cabinet d'Audit Ernst & Young, dernièrement comme directeur des achats Europe, Afrique, Moyen Orient, après avoir été le Directeur des Systèmes d'Information adjoint.

Il a débuté sa carrière à la Poste en 1984 dans le projet d'informatisation des bureaux de poste. Il a exercé des fonctions de responsabilité opérationnelle (Directeur de la Haute Savoie, 1990 ; Directeur de la filiale de conseil SOFREPOST, 1996), et informatique (Directeur Technique, 1998 ; Directeur des Systèmes d'Information du Courrier, 2001).

En 1989-90, il a apporté son concours à la transformation de l'Administration des PTT en l'Etablissement Public sui generis La Poste, au sein du cabinet du président de la Poste.

Il apporte à la CSNP son expérience du service public, acquise à la Poste, et des systèmes d'information et de la transformation numérique des entreprises et des administrations.

Ingénieur Général des Mines, il est diplômé de l'Ecole Polytechnique (X79), de Télécom Paritech (82-84), et du MBA d'HEC (2006).

Il est administrateur de l'AFAI (Association Française des Auditeurs et conseils Informatiques), chapitre français de l'ISACA.



Ludovic PROVOST

Né en 1974, Ludovic PROVOST est titulaire d'un Magistère de Sciences de Gestion de l'Université de Versailles où il a siégé au Conseil d'Administration pendant ses études. Il est Ancien de la Conférence Olivaint.

Il a débuté sa carrière au siège du Groupe Air Liquide comme Chef de Projet.

En 2000, il rejoint la Direction Générale du Groupe La Poste comme Chef de Projet, en 2002 il est appelé par le Président Jean-Paul BAILLY pour devenir son Chef de Cabinet et le Secrétaire du Conseil d'Administration.

En 2007, il restructure et développe la filiale Express du Groupe à Zürich (Suisse) où il a été nommé Directeur Général, puis rentre en France en 2011 comme Directeur du développement des Achats du Groupe. Il se spécialise dans la mobilité et devient Vice-Président France de la Global Business Travel Association (siège à Washington DC).

Depuis le 1er juillet 2014, il est nommé Secrétaire Général de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes (CSNP), présidée par le Questeur Jean LAUNAY.

Auditeur de la 65ème Session Nationale de l'Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale, il sert comme Lieutenant-Colonel de réserve au Cabinet du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale.

Par décret du Premier ministre, il a été Conseiller du Commerce Extérieur de la France de 2008 à 2015.

RAPPORTS D'ACTIVITE

JANVIER 2016

● 6 au 9 janvier

- Consumer Electronic Show – Las Vegas avec le CIGREF (Club Informatique des Grandes Entreprises Françaises) présidé par M. Pascal BUFFARD



● 11 janvier

- Rencontre avec Mme Maud BAILLY, chef du pôle économie, finances, fiscalité, comptes publics, entreprises – Cabinet du Premier Ministre

- Rencontre avec M. Arnaud LUCAUSSY, Directeur de la réglementation et des affaires publiques – T.D.F.

● 12 janvier

- Plénière du Groupe d'échange entre l'ARCEP, les collectivités territoriales et les opérateurs (GRACO) sur les « territoires intelligents : quel accompagnement par le régulateur ?

● **13 janvier**

- Rencontre avec Mme Hélène BEKMEZIAN (Le Monde), Mme Laure EQUY (Libération) et Mme Caroline VIGOUREUX (L'Opinion)

- Cérémonie des vœux de la Commission Supérieure présidée par M. Jean LAUNAY, en présence de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, au Sénat



● **15 janvier**

- Cérémonie des vœux de la Fédération des Industriels des Réseaux d'initiative Publique (FIRIP) à Figeac (Lot)



- Visite de la Javaness avec M. Grégoire VIRAT, Associé – Eurogrouppconsulting



● **19 janvier**

- Cérémonie des vœux de l'ARCEP et conclusions de la revue stratégie présidées par M. Sébastien SORIANO, en présence de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique



● **20 Janvier**

- Rencontre avec M. Frédéric DUVAL, Président et M. Jean GONIE, Directeur des affaires publiques – Groupe AMAZON

- Cérémonie des vœux du Groupe La Poste présidée par M. Philippe WAHL, en présence de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique



● **21 janvier**

- Réunion de l'Observatoire National de la Présence Postale

- Examen du projet de loi pour une République Numérique à l'Assemblée Nationale

● **26 janvier**

- Vote solennel du projet de loi République Numérique à l'Assemblée Nationale.

● **27 janvier**

- Institut de l'Entreprise « Gouverner à l'ère du Big Data » avec Mme Anne-Marie IDRAC, ancienne ministre

● **28 janvier**

- Rencontre avec M. Thierry CHEVALIER - TECHNOSENS

FEVRIER 2016

● 1^{er} Février

- Rencontre avec M. Jacques STERN, membre du collège de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

- Rencontre avec M. Bernard COTTIN, Directeur de la Transformation Numérique, Philippe DEWOST, Directeur adjoint de la Mission Programme d'Investissements d'Avenir, en charge de l'économie numérique et du financement des entreprises et Mme Nadia FILALI, Responsable du Développement des Mandats et des Offres – Caisse des Dépôts

● 2 Février

- Rencontre avec M. Blaise MISTLER, Directeur des relations institutionnelles – Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique (SACEM)

- Réunion du Comité de pilotage du colloque BLOCKCHAIN, le 24 mars 2016 à l'Assemblée Nationale



● **3 Février**

- Petit-déjeuner avec M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général - Groupe La Poste



- Rencontre avec Mme Delphine REYRE Directrice des Affaires Publiques - Facebook

● **4 Février**

- Rencontre avec Mme Sandrine DUCHENE, Directrice des Affaires Publiques et Mme Cécile WENDLING, Responsable de la prospective, Groupe Stratégie, Développement durable et des affaires publiques – Groupe AXA

● **8 Février**

- Rencontre avec M. Philippe HERMEL, Professeur des Universités, Directeur Général Académique - ESCE (Ecole Supérieure du Commerce Extérieur)

● **9 Février**

- Rencontre avec M. Emmanuel LACRESSE, Directeur adjoint et Mme Julie BONAMY, Conseillère budgétaire et numérique – Cabinet de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l’Economie, de l’Industrie et du Numérique

● **15 Février**

- Rencontre avec M. Sébastien LEVY, Vice-président - Global forum

- 16 Février

- Conférence Blockchain, la promesse de la confiance ? organisée par l'ACSEL – Association de l'économie numérique



- Rencontre sur l'avenir du travail à l'âge du numérique avec M. Bruno METTLING, Directeur général adjoint Ressources Humaines - Groupe Orange

- 18 Février

Séance plénière de la Commission Supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})

- Audition de NUMERICABLE/SFR : M. Pascal POUILLET, Directeur des affaires publiques, M. Thomas PUIJALON, Responsable des affaires publiques et M. Pierre-Emmanuel STRUYVEN, Directeur Participations, Partenariats et Développement



- Discussion et vote de l'avis sur le projet de décret relatif au service universel des communications électroniques.
- Points d'étape sur le projet de loi pour une République Numérique, à l'issue de la première lecture à l'Assemblée Nationale
- Eléments de calendrier concernant le Contrat de présence postale territoriale 2017-2019
- Communication sur la rencontre « #Blockchain : disruption et opportunités » le 24 mars 2016 à l'Assemblée Nationale
- Evènement : Les 10 ans de La Banque Postale (Porte de Versailles)

- **19 Février**

- Rencontre avec les étudiants de NOVANCIA pour la préparation du Colloque sur la Blockchain, le 24 mars prochain

- **22 Février**

- Rencontre avec M. Jean-Louis SCHRODT-GIRARD, Directeur Général des Ressources et des Moyens du Sénat

- **25 Février**

- Rencontre avec Mme Catherine CHAGNIOT, Directrice déléguée – Fédération Nationale de la Presse d'Information Spécialisée

MARS 2016

● 1^{er} Mars

- Rencontre avec M. Jean-Paul LABORDE, Directeur des Affaires Parlementaires, M. Jérôme BALMES, Directeur de la Prospective et de l'Innovation, Mme Jihane KHOUZAIMI (Fédération Française des Sociétés d'Assurances) et Mme Cécile WENDLING, Responsable prospective, stratégie, Développement, Affaires Publiques (Groupe AXA)

- Rencontre avec M. Robin RIVATON, Economiste et Essayiste

- Audition devant la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies avec M. Jean-Luc SALLABERRY, Chef du service des Communications Electroniques et M. Jean-Paul PROUST, Chef de service de la communication dans le cadre du futur Livre blanc numérique

● 2 Mars

- Rencontre avec M. Jacques SAVATIER, Directeur général adjoint en charge du développement territorial et des instances de gouvernance et Mme Anne-Laure BOURN, Directrice générale du Réseau La Poste (Groupe LA POSTE)

● 7 Mars

- Colloque « Penser à la sécurité européenne » organisé par la Fondation Friedrich Ebert et Européennes (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})

● 8 Mars

- Rencontre avec M. Stéphane ALLAIRE, Directeur général d'OBJENIOUS (filiale de Bouygues Télécom) et M. Anthony COLOMBANI, chargé de mission (Bouygues Télécom)

- Rencontre avec M. Francis DONNAT, Directeur des Politiques Publiques (Google France)

● **9 Mars**

- Réunion du Groupe de travail de l'Observatoire National de la Présence Postale



● **11 Mars**

- Rencontre avec M. Abdellah MEZZIOUANE, Secrétaire général (Confédération Générale du Patronat des Petites et Moyennes Entreprises d'Ile de France)

● **14 Mars**

- Rencontre sur l'économie collaborative organisée par le Centre des Hautes Etudes du Cyberespace (Versailles 78)

● **15 Mars**

- Rencontre avec M. Pierre CAMANI, Sénateur du Lot-et-Garonne

● **16 Mars**

- Hello 4 avec M. Stéphane RICHARD, Président-Directeur Général (Groupe Orange)

- Conférence de presse sur la rencontre « #Blockchain : Disruption et Opportunités » prévue le jeudi 24 mars 2016 de 15h à 18h à l'Assemblée nationale



- **18 Mars**

- Déplacement à Toulouse pour une visite du Groupe ALSATIS et de la société SIGFOX



- **22 Mars**

- Rencontre avec Anton Maria BATTESTI – Public Policy Managment (Facebook France)

- **24 Mars**

Séance plénière de la Commission Supérieure (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})

- Audition de CroissancePlus : M. Jean ROGETTA, Délégué général, M. Thibault BARANGER, Chargée des relations institutionnelles et M. Pierre-Alexis de VAUPLANE, Rédacteur (rapport sur les FinTech et la Blockchain)



- Audition de la Fédération des Industriels des Réseaux d'initiative Publique (FIRIP) : M. Etienne DUGAS, Président et M. Hervé RASCLARD, Délégué général



- Rencontre « #Blockchain : Disruption et Opportunités » (Assemblée nationale - salle Victor Hugo)



● **29 Mars**

- Rencontre avec M. Bernard LALANDE, Sénateur de la Charente-Maritime

- Audition devant la Commission des affaires économiques du Sénat dans le cadre du Projet de Loi République Numérique

- Rencontre avec M. Jean-Claude FRECON, Sénateur de la Loire

● **31 Mars**

- Rencontre avec M. Gérald PERCEVAULT, assistant parlementaire de M. Hervé MARSEILLE, Sénateur des Hauts-de-Seine

- Rencontre avec M. Michel WIENER, Directeur de la Mission Euro 2016 (Groupe La Poste)

- Rencontre avec M. Bruno SIDO, Sénateur de la Haute-Marne, M. François HAMET, Directeur des relations avec les territoires et Mme Nathalie COLLIN, Directrice Générale adjointe en charge du Numérique et de la Communication (Groupe La Poste)

AVRIL 2016

● 5 Avril

- Clôture du Président Jean LAUNAY au 7^{èmes} rencontres parlementaires pour l'Economie Numérique (Maison de la Chimie - Paris 7^{ème})



● 6 Avril

- Rencontre avec Mme Nathalie COLLIN, Directrice Générale adjointe, en charge du Numérique et de la Communication, M. François HAMET, Directeur des relations avec les territoires et Mme Anne-Laure BOURN, Directrice Générale adjointe, en charge du Réseau (Groupe La Poste)

- Déjeuner/débat autour de M. Jean-Jacques SANTINI, Directeur des affaires institutionnelles, M. Philippe-Olivier ROUSSEAU, Directeur des affaires publiques France et M. François ARTIGNAN, Responsable du secteur Médias et Télécommunications, Banque de financement (BNP PARIBAS) sur le thème « Le secteur des télécoms en Europe à l'heure des grandes mutations » (Salon BNP PARIBAS - Paris 2^{ème})

- Intervention du Député Lionel TARDY qui représente le Président Jean LAUNAY au Colloque de l'AVICCA – TRIP printemps 2016 (Institut Pasteur – Paris 15^{ème})



● **7 Avril**

- Rencontre avec M. Emmanuel SUSSET, Secrétaire Général (Commission Nationale des Sanctions)

● **12 Avril**

- Evènement dédié à l'accessibilité des services de communication organisé par la Fédération Française des Télécoms en partenariat avec l'AFNUM, Google, le MMF et TECHIN France (La Gaité Lyrique – Paris 3^{ème}).



● **13 Avril**

- Rencontre avec M. Benoît LOUTREL, Directeur Général et M. Renaud CHAPELLE, Conseiller du Directeur Général (ARCEP)

- Rencontre avec M. Alain LEBOEUF, Député de la Vendée

- **14 Avril**

- Rencontre avec M. Vivek BADRINATH, Directeur Général Adjoint et M. Samuel LACOMBE, Directeur Délégué Relations Institutionnelles (Groupe Accor)

- Rencontre avec M. Loïc VUICHARD, Responsable du Pôle Community Marketing Management (Deloitte)

- Rencontre avec Mme Fabienne WEIBEL, Directrice des affaires publiques et M. Lionel BENATIA, Responsable des affaires publiques (Blablacar)

- **20 Avril**

- Réunion régionale de l'Observatoire National de Présence Postale pour la préparation du contrat de présence postale 2017-2019 (Angers-49), animée par M. Fabien JOURON, Délégué Régional du Groupe La Poste pour la Région Pays de la Loire

- **21 Avril**

- Réunion régionale de l'Observatoire National de Présence Postale pour la préparation du contrat de présence postale 2017-2019 (Honfleur-14), animée par M. Marc POT, Délégué Régional du Groupe La Poste pour la Région Normandie



- **22 Avril**

- Rencontre avec le Préfet Joël BOUCHITE, Secrétaire Général (Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale)

- Rencontre avec M. Bernard COTTIN, Directeur de la Transformation Numérique (Caisse des Dépôts)

● 25 Avril

- Réunion régionale de l'Observatoire National de Présence Postale pour la préparation du contrat de présence postale 2017-2019 (Pontivy-56), animée par Mme Anne NICOLAS, Déléguée Régionale du Groupe La Poste pour la Région Bretagne



● 26 Avril

- Début de la discussion en séance publique du Projet de Loi République Numérique au Sénat, présentée par Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique.



Engagement particulier des sénateurs : M. Hervé MARSEILLE* (Président de séance), M. Christophe-André FRASSA (Rapporteur du Projet de Loi), M. Bruno SIDO* (Rapporteur pour avis de la Commission des affaires économiques), M. Patrick CHAIZE* (Rapporteur pour avis de la Commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire, M. Pierre CAMANI* et M. Philippe LEROY*

* membres de la Commission Supérieure

● 27 Avril

- Présentation des résultats de l'Observatoire des RIP 2016 par M. Etienne DUGAS, Président de la Fédération des Industriels des Réseaux d'Initiative Publique et Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des investissements et du développement local du Groupe Caisse des Dépôts, en présence de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, M. Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales et M. Pierre-René LEMAS, Directeur Général du Groupe Caisse des Dépôts (Hôtel de Pomereu - Paris 7^{ème})



- Réunion de l'Observatoire Nationale de Présence Postale sous la Présidence de M. Jean-Claude FRECON, Sénateur de la Loire (Siège du Groupe La Poste – Paris 15^{ème})



- Rencontre avec M. Pascal BUFFARD, Président et M. Jean-François PEPIN, Délégué Général (CIGREF)

- Rencontre avec M. Vincent SABATHIER, Président / CEO (ALSATIS)

● 28 Avril

- Suite des débats en séance publique du Projet de Loi République Numérique au Sénat, présentée par Mme Axelle LEMAIRE, Secrétaire d'Etat chargée du Numérique

Amendement de MM. Bruno SIDO, Patrick CHAIZE et Philippe LEROY qui renomme la Commission Supérieure en **Commission Supérieure du Numérique et des Postes**

Séance plénière de la Commission Supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})



- Audition du Groupe La Poste : Mme Anne-Laure BOURN, Directrice Générale adjointe, en charge du Réseau, Mme Florence PAVAGEAU, Directrice de l'Evolution du Réseau et des Partenariats et Mme Joëlle BONNEFON, Déléguée aux relations parlementaires

- Audition du Groupe La Poste : Mme Nathalie COLLIN, Directrice Générale adjointe, en charge du Numérique et de la Communication, M. Philippe REGNARD, Directeur des relations institutionnelles, M. François HAMET, Directeur des relations avec les territoires et Mme Joëlle BONNEFON, Déléguée aux relations parlementaires



- Audition du Groupe ACCOR : M. Vivek BADRINATH, Directeur Général Adjoint



MAI 2016

• 2 Mai

- ACSEL'R 2016 – Le Grand rendez-vous prospectif du digital « Peut-on disrupter le chômage ? » (Odéon Théâtre de l'Europe – Paris 6^{ème})



• 3 Mai

- Rencontre avec la Fédération Française des Télécoms pour le départ de M. Yves LE MOUËL et l'arrivée de M. Michel COMBOT en tant que Directeur Général (Paris 16^{ème})



- Table ronde consacrée au rôle croissant du numérique dans la diplomatie d'influence, en partenariat avec Facebook, organisée par M. Romain NADAL, porte-parole du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et M. Anton' Maria BATTESTI, responsable Affaires publiques de Facebook (Quai d'Orsay)



● **4 Mai**

- Rencontre avec Mme Audrey HERBLIN-STOOP, Responsable des Affaires Publiques (France Twitter)

- Rencontre avec M. Jean-Luc VECCHIO, Président Directeur général de Gdoc-Lasercom, Mme Corinne RICHARD-BENAYOUN, Global Lead Buyer - Corporate Services (BNP Paribas), Mme Marie-Géraldine RIVET, Achats France/Services Professionnels & Moyens Logistiques (Groupe Orange)

● **9 Mai**

- Rencontre avec M. François-Antoine LERICHE, Responsable du développement – Périmètre Centre-Est & Est, M. Patrick MARRE, Responsable Développement – Collectivités Locales, M. Walid BADARANI, Responsable Développement et M. Emmanuel DJIAN, Directeur Commercial National – Collectivités Locales (Société AXIANS)

● **11 Mai**

- Rencontre avec les consultants du Cabinet Eurogroup Consulting organisée par M. Grégoire VIRAT, Associé

- Audition du Président LAUNAY par M. Bruno ORY-LAVOLLÉE, Conseiller Maître et Mme Véronique GRIVEL, Rapporteuse, 1^{ère} Chambre de la Cour des Comptes portant sur le Groupe La Poste

● **12 Mai**

- Rencontre avec la Direction Générale de FACEBOOK France dans leur nouveau siège (6 rue Menard – PARIS 2^{ème})



● **13 Mai**

- Rencontre avec M. Philippe-Olivier ROUSSEAU, Directeur des Affaires Institutionnelles (BNP Paribas)

- Rencontre avec M. François LIONS, Directeur Général Adjoint et Directeur des Activités Postales et M. Julien COULIER, Chef de l'unité « autorisations et service universel » (ARCEP)

● **16 Mai au 21 mai**

- 15^{ème} Symposium Réseaux Data & Télécoms au Japon organisé par le Groupe ACOME présidé par M. Jacques DE HEERE. En présence de M. Etienne DUGAS, Président et M. Hervé RASCLARD, Délégué Général de la Fédération des industriels des réseaux d'initiative publique, M. Antoine DARODES, Directeur de l'Agence du Numérique, Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des Investissements et du Développement Local de la Caisse des Dépôts et Mme Anna KRZYNOWSKA, Directrice de la division « Haut Débit » DG CONNECT à la Commission Européenne



- **23 Mai**

- Rencontre avec M. Patrick LARRADET, Directeur général (ARTERIA)

- **25 Mai**

- Rencontre avec M. Mathieu NEBRA, co-fondateur de OpenClassrooms organisé par le Cabinet Boury, Tallon et Associés avec le groupe de travail sur l'économie numérique (Maison de l'Amérique latine)

- **26 Mai**

Séance plénière de la Commission Supérieure (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})

- Audition de T.D.F. : M. Olivier HUART, Directeur général et M. Arnaud LUCAUSSY, Directeur de la Réglementation et des Affaires publiques



- Audition du Groupe ORANGE : M. Pierre LOUETTE, Directeur général délégué, Secrétaire général, Opérateurs France et Achats, M. Laurentino LAVEZZI, Directeur des affaires publiques et Mme Florence CHINAUD, Directrice des relations institutionnelles



● 30 Mai

- Réunion de l'Observatoire National de Présence Postale



- Réunion plénière des Présidents des Commissions Départementales de Présence Postale Territoriale

JUIN 2016

• 1^{er} Juin

- 99^{ème} Salon des Maires et des Collectivités locales (Porte de Versailles)



- Tables rondes organisées par LA POSTE et par EUTELSAT sur les thèmes de la vitalité économique, la résilience des communications, l'accessibilité de tous aux services numériques, les actualités et les perspectives du satellite pour une France en très haut débit et des écoles connectées (Salon des Maires - Porte de Versailles)

- Rencontre avec l'entreprise AXIANS Vinci Energies (Salon des Maires - Porte de Versailles)



● 3 Juin

- Visite de l'espace de Coworking Nomade du Groupe La Poste (Bordeaux) avec Mme Florence HENRY, Responsable Réseaux Partenaires de La Poste et l'équipe de la Direction Régionale Aquitaine



● 6 au 7 Juin

- Déplacement en Pologne dans le cadre de l'Observatoire National de la Présence Postale



● 8 Juin

- Inauguration de l'éco-campus du Groupe Orange à Châtillon (92) avec M. Stéphane RICHARD, Président-Directeur Général et Mme Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Directrice Exécutive Innovation, Marketing et Technologies. En présence de M. François HOLLANDE, Président de la République



- Rencontre avec M. Frédéric MAZZELLA, CEO et la Direction Générale de BLABLACAR (rue Ménars – Paris 2^{ème})



● **9 Juin**

- Rencontre avec M. Maxime CORNUAU, Chef de projet LAB 28 à la Direction de l'attractivité et de l'équilibre territorial au Conseil départemental d'Eure-et-Loir

● **10 Juin**

- Inauguration de la Maison de Services Au Public de Cloyes-sur-le-Loir (Eure –et-Loir) en présence de M. Philippe VIGIER, Député-maire de Cloyes-sur-le-Loir, M. Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir et M. Albéric DE MONTGOLFIER, Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir



- Inauguration de la Maison de Services Au Public d'Arrou (Eure-et-Loir) par M. Olivier HELIE, Directeur Banque et Réseau La Poste de Beauce Sologne et M. Jean-Luc DEFRANCE, Maire d'Arrou. Sous la présidence de Nicolas QUILLET, Préfet d'Eure-et-Loir et en présence de M. d'Albéric de MONTGOLFIER, Sénateur et Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, Mme Mireille ELOY, Présidente de la Commission Départementale de Présence Postale Territoriale d'Eure-et-Loir et Philippe BARBE, Délégué régional du Groupe La Poste Centre-Val de Loire.



- Intervention au colloque de European Local Fibre Alliance (ELFA) en présence de 7 membres suédois, allemand, anglais, danois et français, de M. Sébastien SORIANO, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes et de Mme Anna KRZYZANOWSKA, Directrice de la Division Haut Débit DG Connect à la Commission européenne



● **13 Juin**

- Conférence de Paris sur le Numérique (Palais Brongniart – Paris 2^{ème})

- **14 Juin**

- Conférence DigiWorld Future Paris en présence de M. François BARRAULT, Président d'IDATE Digiworld et M. Michel COMBES, Président du Groupe SFR

- Rencontre avec M. Mounir MAHJoubi, Président du Conseil National du Numérique organisé par le Cabinet Boury, Tallon et Associés avec le groupe de travail sur l'économie numérique

- **14 et 15 Juin**

- 4th European Huawei Innovation Day (Hôtel Salomon de Rothschild – Paris 8^{ème})

- **16 Juin**

- Big Bang Eco organisé par le Figaro (Salle Wagram – Paris 17^{ème})

- **17 Juin**

- Rencontre avec M. Yann PADOVA, Commissaire (Commission de Régulation de l'Énergie)

- **20 Juin**

- Rencontre avec Mme Fabienne SCHMITT, Chef adjointe du service High Tech Medias au quotidien Les Echos

- **21 Juin**

- Rencontre avec la Commission Numérique de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) présidée par Mme Virginie FAUVEL, Directrice Digital & Market Management du Groupe Allianz, en présence du Président de la FFSA, M. Bernard SPITZ



- Rencontre avec M. Mathieu NEBRA, Cofounder (OpenClassrooms)



● 23 Juin

Séance plénière de la Commission Supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})

- Audition de l'ARCEP : M. Sébastien SORIANO, Président, M. Pierre-Jean BENGHOZI, membre du collège, M. François LIONS, Directeur général adjoint et M. Renaud CHAPELLE, Conseiller du Directeur général



- Audition du Groupe AXA : Mme Sandrine DUCHENE, Secrétaire Générale France et M. Clément ROUXEL, Responsable des Affaires Publiques



- Audition de la Caisse des Dépôts : Mme Gabrielle GAUTHEY, Directrice des investissements et du développement local, Mme Brigitte LAURENT, Directrice des relations institutionnelles et M. Gaël SERANDOUR, Responsable du pôle Infrastructures numériques



● 28 Juin

- 3^{ème} conférence annuelle du Plan France Très Haut Débit en présence de M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, et Mme Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique, de M. Patrick CHAIZE, Sénateur de l'Ain et Président de l'AVICCA et M. Etienne DUGAS, Président de la FIRIP



● 29 Juin

- Rencontre avec M. Cyril di PALMA, Délégué Général (Génération Numérique)

- Rencontre avec Mme Claire MIALARET, Médiatrice des communications électroniques

- Commission Mixte Paritaire sur le Projet de Loi pour une République Numérique : la Commission Supérieure du Service Public des Postes et des Communications Electroniques devient la Commission Supérieure du Numérique et des Postes

● **30 Juin**

- Rencontre avec Mme Brigitte LAURENT, Directrice des relations institutionnelles (Caisse des Dépôts)

- Rencontre avec l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes chez Cap Digital pour la présentation des projets de régulation « par la data » (point d'étape sur les autres chantiers de la revue stratégique de L'ARCEP, et le rapport annuel d'activité 2015)

JUILLET 2016

● 5 Juillet

- Réunion du Groupe de travail de l'Observatoire National de la Présence Postale consacrée à la préparation du contrat tripartite Etat-AMF-La Poste

● 7 et 8 Juillet

- Visite d'infrastructures optiques du réseau Doubs Très Haut Débit à Bulle (25) en présence de Mme Christine BOUQUIN, Présidente du Conseil départemental du Doubs et de M. Denis LEROUX, son vice-président et Président du Syndicat mixte Doubs Très Haut Débit



● 19 Juillet

- Remise du rapport annuel de la Commission Supérieure à M. Emmanuel MACRON, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique



- **20 Juillet**

- Lecture à l'Assemblée Nationale des conclusions de la Commission Mixte Paritaire sur le Projet de Loi pour une République numérique avec les interventions de Mme Jeanine DUBIÉ, Députée des Hautes-Pyrénées et M. André CHASSAIGNE, Député du Puy-de-Dôme et vote solennel



- **21 Juillet**

- Rencontre avec M. Ariel GOMEZ, Directeur de la publication, Rédacteur en chef (Smart City magazine)

- Rencontre avec M. Olivier BINET, CEO et M. Tristan CROISSET, CTO (KAROS)



- **27 Juillet**

- Rencontre avec M. Lionel JANIN, Adjoint au directeur, chargé du numérique - Département Développement durable et numérique - France Stratégie (service du Premier Ministre)

- Rencontre avec Mme Maxence DEMERLÉ, Déléguée Général (Syndicat de l'industrie des technologies de l'information)



● **28 Juillet**

- Rencontre avec le Général Richard LIZUREY, Major Général de la Gendarmerie Nationale



SEPTEMBRE 2016

● 1^{er} septembre

- Rencontre avec M. Stéphane VOLANT, Secrétaire Général (SNCF)
- Rencontre avec M. Olivier RIFFARD, Directeur du Développement (Association Nationale des Elus de Montagne)

● 5 septembre

- 6^{ème} Forum National du Très Haut Débit (Palais du Pharo à Marseille)



● 6 septembre

- Réunion du Groupe de travail de l'Observatoire National de la Présence Postale consacrée au prochain contrat de présence postale territoriale 2017-2019

● 12 septembre

- Rencontre avec M. Jean-Lou BLANCHIER, Chef de la Mission Ré Industrialisation par l'Innovation auprès du Ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique et Mme Agnès CLANCIER, Adjointe



- Rencontre avec M. Vincent SABATHIER, Président/ CEO et M. Antoine ROUSSEL, Directeur Général Délégué (Alsatis)



● **19 septembre**

- Rencontre avec M. Olivier COROLLEUR, Sous-directeur des communications électroniques et des postes, M. Jean-Pierre LABE, Chef de bureau de la réglementation des communications électroniques et M. Dominique BRESSON, Chef de bureau des activités postales et Mme Marie-José CASTAY, Chargée de mission (Direction Générale des Entreprises)

- Rencontre avec M. Jean-Baptiste MARIN LAMELLET, Responsable des relations institutionnelles – Direction des relations institutionnelles et Médias (BPI France)

● **20 septembre**

- Petit-déjeuner débat organisé par l'AA-IHEDN avec Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir sur le thème : «Le numérique, quel projet pour la France ?» (Restaurant « Chez Françoise »)



● 22 septembre

Séance plénière de la Commission Supérieure (OpenClassrooms – Paris 10^{ème})



- Audition du Groupe ILIAD : M. Maxime LOMBARDINI, Directeur Général et Mme Ombeline BARTIN, Responsable des relations institutionnelles



- Audition du Conseil National du Numérique : M. Mounir MAHJOUBI, Président et M. Yann BONNET, Secrétaire Général



- Audition de l'Agence Nationale des Fréquences : M. Jean-Pierre LE PESTEUR, Président ; M. Gilles BRÉGANT, Directeur Général et Mme Isabelle HAUTOIS, Responsable de la communication et des Relations institutionnelles



- Discussion et vote de l'avis de la Commission Supérieure sur un projet d'arrêté prise en application des articles R. 213-1 et R. 213-2 du Code de procédure pénale fixant la tarification applicable aux réquisitions des opérateurs de communications électroniques

● **26 septembre**

- Rencontre avec M. Christian BOMBRUN, Président (Directeur du Divertissement et des Nouveaux Usages du Groupe Orange) et M. Nicolas GUIYESSE, Délégué Général (Association Française du Multimédia Mobile)



● **28 septembre**

- Colloque organisé par le CIGREF et le Cabinet Alain BENSOUSSAN Avocats sur le thème : « Intelligence Artificielle – Quels enjeux pour les grandes entreprises » ?



- Rencontre avec M. Matthieu BALESCUT, Secrétaire Général (Groupe Akka Technologies)
- Conclusions de la CMP et vote sur le Projet de Loi pour une République numérique (Sénat)

● **29 septembre**

- Journées de réflexion et de propositions organisées par la Métropole du Grand Nancy sur le thème « L'humanisme numérique » organisé par le Président M. André ROSSINOT



OCTOBRE 2016

● 4 Octobre

- 1^{er} forum parlementaire de la Blockchain à la Maison de la Chimie co-présidé par Jean LAUNAY, Député du Lot et Président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes et Mme Laure de LA RAUDIERE, Députée d'Eure-et-Loir



● 11 Octobre

- Rencontre du groupe de travail sur l'économie numérique sur le Thème « comment faire de la France la championne du numérique » en présence de M. Jean-David CHAMBOREDON et M. Olivier MATHIOT, co-présidents (France Digitale) organisée par Boury, Tallon & Associés

● 12 Octobre

- Rencontre du Club Numérique et Territoires 2017 avec les membres organisée par M. Marc TEYSSIER d'ORFEUIL, Directeur Général de COM'PUBLICS

● 17 Octobre

- Rencontre avec M. Olivier de BAILLENX, Consultant (Strategic Scout)

- Rencontre avec M. Alar STREIMANN, Ambassadeur d'Estonie à Paris et Mme Kadi METSANDI, Première Secrétaire, Affaires économiques et commerciales



● **18 Octobre**

- Déplacement dans le département de la Haute-Marne présidé par le Sénateur Bruno SIDO, Premier Vice-Président de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes, pour le futur contrat de présence postale territoriale 2017-2019



● **19 Octobre**

- Petit-déjeuner organisé par Aromates sur « Quels réseaux, quelles technologies pour la ville intelligente ? »

- Rencontre avec M. Philippe DORGE, Directeur général adjoint en charge de la Branche Services-Courrier-Colis et M. Jean-Michel MOLETTE, Directeur des Nouveaux Services (Groupe La Poste)



● 25 Octobre

- Rencontre avec Mme Anne-Laure BOURN, Directrice Générale Adjointe en charge de la Branche Réseau La Poste et Membre du Directoire de La Banque Postale, Mme Florence PAVAGEAU, Directrice de l'évolution du réseau et des partenariats à La Poste (Groupe La Poste) et Mme Florence HENRY, Direction des partenariats.

- Réunion plénière de l'Observatoire National de Présence Postale sous la présidence de M. Jean-Claude FRÉCON, Sénateur de la Loire et membre de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes



- Dîner de travail à la Questure de l'Assemblée Nationale dans le cadre de la préparation du futur contrat tripartite de présence postale territoriale 2017-2019, à l'initiative du Président Jean LAUNAY, en présence de M. Jean-Claude FRÉCON, Sénateur de la Loire, Président de l'Observatoire National de Présence Postale, de M. Philippe WAHL, Président de La Poste et de M. Philippe BAJOU, Secrétaire général de La Poste



● 26 Octobre

- 17^{ème} Rencontre annuelle des Présidents de Commission départementale de présence postale territoriale



● 27 Octobre

- Séance plénière de la Commission Supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})



- Audition de la Direction interministérielle du Numérique et du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC) : M. Henri VERDIER, Directeur et M. Xavier ALBOUY, Chargé de mission



- Audition sur le futur contrat de présence postale territoriale 2017-2019



Pour l'Observatoire National de la Présence Postale : Mme Smara LUNGU, Secrétaire Générale

Pour l'Etat : M. Olivier COROLLEUR, Sous-directeur des communications électroniques et postes, M. Dominique BRESSON, Chef de bureau des activités postales et Mme Marie-José CASTAY, Chargée de mission – Direction Générale des Entreprises

Pour le Groupe La Poste : M. François HAMET, Directeur des Relations avec les Territoires, Mme Anne-Laure BOURN, Directrice Générale Adjointe en charge de la Branche Réseau La Poste et Membre du Directoire de La Banque Postale, Mme Florence PAVAGEAU, Directrice de l'évolution du réseau et des partenariats à La Poste et Mme Florence HENRY, Direction de l'Evolution du Réseau et des Partenariats (Branche Réseau La Poste)

Pour l'Association des Maires de France : M. Xavier CADORET, Président de la CDPPT de l'Allier et Maire de St Gerand-le-Puy et Mme Véronique PICARD, Conseillère au Département Administration et Gestion Commune

- Rencontre avec Mme Laura CHOISY, Fondatrice (COHOME)



NOVEMBRE 2016

● 2 novembre

- Intervention sur la blockchain du groupe de travail Numérique de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité co-présidée par M. Nicolas BONNEAU, Maire de La Chapelle Saint-Mesmin (45) et M. Jean ROTTNER, maire de Mulhouse (68)



● 4 novembre

- Rencontre avec Mme Muriel BARNEOUD, Présidente Directrice Générale (DOCAPOST)

● 7 novembre

- Conférence de l'ARCEP sur « Internet des objets : inventer une régulation pro-innovation »

● 9 novembre

- Présentation des résultats du Baromètre France Digitale – Fiducial réalisé par l'IFOP : L'entrepreneur est-il le nouveau politique ?

- Rencontre avec M. Pierre DUBUC, Co-founder (OpenClassrooms)

- **10 novembre**

- 4^{èmes} rencontres parlementaires de la Cybersecurité organisées par CyberCercle (Ecole militaire – Paris 7^{ème})



- **15 novembre**

- Rencontre avec M. Matthieu BALESCUT, Secrétaire Général (Akka Technologies)

- **21 novembre**

- Rencontre avec Mme Nathalie DIRAND, Directrice du Développement (Covage)



- **22 novembre**

- Rencontre avec M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général (Groupe La Poste)

- Rencontre avec M. Romain GALESNE-FONTAINE, Directeur des Relations Institutionnelles (Groupe Imprimerie Nationale)

● 23 novembre

- 30 ans de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et Audiovisuel (AVICCA) présidée par le Sénateur Patrick CHAIZE



● 24 novembre

Séance plénière de la Commission Supérieure (Assemblée Nationale – Paris 7^{ème})



- Audition de France Stratégie - Département Développement durable et numérique :
Lionel JANIN, Adjoint au directeur, chargé du numérique



- Discussion et vote de l'avis sur un projet de rapport au gouvernement et au parlement sur le coût net en 2015 de la mission d'aménagement du territoire assurée par La Poste
- Discussion et vote de l'avis sur le contrat de présence postale territoriale 2017-2019
- Discussion et vote de l'avis sur les projets de décret d'application de l'ordonnance n°2016-526 du 28 avril 2016 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit
- Discussion et vote de l'avis sur le projet de décret portant modification des dispositions du code des postes et des communications électroniques relatives aux équipements radioélectriques
- **COLLOQUE SUR L'IDENTITE NUMERIQUE ORGANISE PAR LA COMMISSION SUPERIEURE** en présence du Major Général de la Gendarmerie Nationale, le Général Christian RODRIGUEZ et Son Excellence Alar STREIMANN, Ambassadeur d'Estonie (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité)



● **28 novembre**

- Rencontre avec Mme Claudine ANGELI-TROCCAZ, Défenseur des droits dans le domaine de la sécurité, Adjointe en charge de la déontologie



- Rencontre avec Mme Isabelle LEUNG, Directrice des affaires publiques et M. Gwenaël ROUILLEC, Directeur de la cyber sécurité (Huawei Technologies France)

● **29 novembre**

- Rencontre avec M. Maxime DUCLAUX, Responsable des Relations Institutionnelles et Mme Clara HANOT, Chargée des affaires publiques (SoLocal Group)

- Rencontre avec M. Jean ROGNETTA, Président de *PMEfinance* et Directeur de la Publication de Forbes

● **30 novembre**

- Réunion annuelle du comité de suivi de haut niveau du contrat d'entreprise 2013-2017 signé entre l'Etat et La Poste sous la présidence de M. Christophe SIRUGUE, Secrétaire d'Etat chargé de l'Industrie, en présence de M. Philippe WAHL, Président-Directeur Général du Groupe La Poste et de M. André LAIGNEL, Premier Vice-Président de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité



DECEMBRE 2016

HOMMAGE AU SENATEUR JEAN-CLAUDE FRECON



Membre (2004-2016) ; Vice-Président (2013-2014) et Secrétaire (2008 à 2012)
de la Commission Supérieure du Numérique et des Postes
Président de l'Observatoire National de Présence Postale Territoriale (2014-2016)

● 5 Décembre

- Présentation de la campagne de communication sur le déploiement du Très Haut Débit par l'Agence du Numérique représentée par Mme Marie GALLAS-AMBLARD, Directrice de la communication



● 6 Décembre

- Rencontre avec Mme Florence POULET, Présidente de MaFrance



Ma France
L'excellence française...

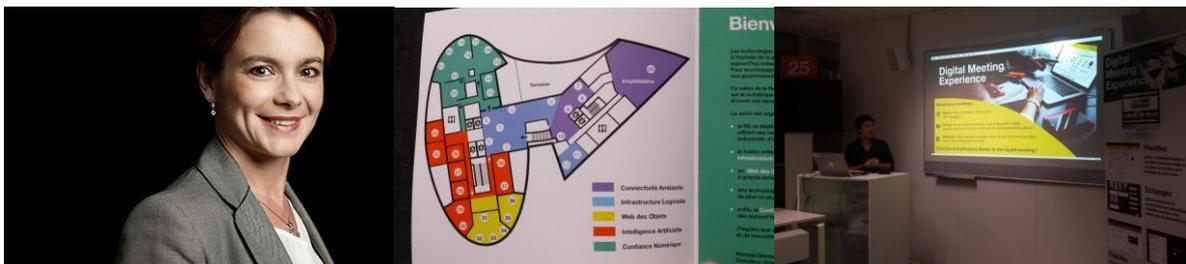


- Rencontre avec M. Emmanuel DJIAN, Directeur Commercial France - Collectivités Locales (Vinci Energies) et M. François-Antoine LERICHE, Responsable du développement – Périmètre Centre -Est & Est (Axians - VINCI Energies France Infrastructures Télécoms)

● 7 Décembre

- Réunion du groupe de travail de l'Observatoire National de Présence Postale

- Salon de la recherche 2016 avec M. Stéphane RICHARD, Président Directeur Général et Mme Mari-Noëlle JEGO-LAVEISSIERE, Directrice Exécutive Innovation, Marketing et Technologies (Groupe Orange)



● **8 Décembre**

- Rencontre avec Mme Gabrielle GAURIER, Business Developer et M. Benjamin LAROCHE, Key Account Manager (IDECSI)



- Rencontre avec M. Thomas PUIJALON, Responsable des Affaires publiques (Groupe SFR)

- Rencontre avec M. Bernard GIRY, conseiller au numérique, cabinet de la présidente de la région Ile de France

● **13 Décembre**

- Présentation des vœux de la Fédération Française des Télécoms, en présence de M. Régis TURRINI, Président, de M. Michel COMBOT, Directeur général et de M. Sébastien SORIANO, Président de l'ARCEP



- Réunion de l'Observatoire National de Présence Postale, débutant par un hommage à son Président, le Sénateur Jean-Claude FRECON et l'adoption du projet de contrat de présence postale territoriale 2017-2019



● 15 Décembre

Séance plénière de la Commission supérieure (Sénat – Paris 6^{ème})



- Audition de la Banque Publique d'Investissement – Bpifrance : M. Paul-François FOURNIER, Directeur Exécutif et M. Jean-Baptiste MARIN-LAMELLET, Responsable des relations institutionnelles



- Audition d'ALSATIS Groupe : M. Vincent SABATHIER, Président



- Audition de la Fédération Française des Télécoms : M. Michel COMBOT, Directeur général et M. Alexandre GALDIN, Responsable des affaires parlementaires et des études économiques



- Discussion et vote de l'avis sur le projet de décret relatif au service universel des communications électronique

- Modifications du règlement intérieur de la Commission Supérieure (ouverture des travaux aux parlementaires membres et suppléants de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, du Conseil National du Numérique, de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs et des groupes d'études de l'Assemblée Nationale et du Sénat sur ces sujets)

- Rencontre avec M. Grégoire VERDEAUX, Directeur des affaires internationales, Mme Anieszka SKORUPINSKA, EU Affairs Advisor et M. Philippe VOGELEER, Directeur du conseil (Groupe Vodafone)



● 19 Décembre

- Rencontre avec M. Xavier QUÉRAT-HÉMENT, Directeur de la Relation Client, Membre du Comex (La Mutuelle Générale)

● 20 Décembre

- Rencontre avec le général Marc WATIN-AUGOUARD et M. Bruno DENOYELLE, Directeur Affaires Publiques & Communication (Compagnie Européenne d'Intelligence Stratégique - CEIS)

● 21 Décembre

- Rencontre avec M. Clément REIX, Chargé d'affaires publiques auprès du Directeur Général Délégué (Dailymotion) et Mme Alexandra LAFFERIERE, Directrice des relations institutionnelles (Google France) pour l'Association des Services Internet Communautaires

ANNEXES

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES (Partie législative)

LIVRE III : AUTRES SERVICES, DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

TITRE II : Dispositions communes

Article L.125

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 12, art. 14 (V), art. 27 - JORF 21 mai 2005)

(Modifié par Décret n°2005-1068 du 30 août 2005 - art. 5 (V) - JORF 31 août 2005)

(Modifié par la Loi n°201661321 du 7 octobre 2016, art. 44 et 45)

La Commission supérieure du numérique et des postes comprend sept députés et sept sénateurs, désignés par leurs assemblées respectives, ainsi que trois personnalités qualifiées dans les secteurs des postes et des communications électroniques, désignées par les ministres chargés des postes et des communications électroniques parmi six personnalités proposées par le président de la commission. Elle est présidée par un parlementaire élu en son sein pour une durée de trois ans. L'écart entre le nombre de femmes et d'hommes, membres de la commission, ne peut être supérieur à un.

Elle veille à l'évolution équilibrée des secteurs des postes et des communications électroniques et étudie les questions relatives à la neutralité de l'internet. Elle émet, à cette fin, un avis sur les projets de modification de la législation applicable à ces secteurs, sur les projets de cahier des charges de La Poste et des opérateurs chargés du service universel des communications électroniques et les projets de contrats de plan de La Poste. Elle est consultée par les ministres chargés des postes et des communications électroniques lors de la préparation des directives communautaires relatives à ces secteurs. Elle peut être consultée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et par les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les questions relevant de sa compétence.

Elle peut saisir l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes sur des questions concernant la compétence de cette autorité en matière de contrôle et de sanction du respect, par les opérateurs, des obligations de service public et de service universel qui leur sont applicables en vertu du présent code.

Elle peut suggérer les modifications de nature législative et réglementaire que lui paraît appeler l'évolution technologique, économique et sociale des activités postales et de communications électroniques.

Elle adresse des recommandations au Gouvernement pour l'exercice d'une concurrence loyale dans les activités postales et de communications électroniques.

Elle établit un rapport annuel qui est remis au Parlement et au Premier ministre. Ce rapport comprend une évaluation de l'action de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, pour ce qui concerne le service public des postes et celui des communications électroniques. Elle peut, en outre, faire connaître, à tout moment, ses observations et ses recommandations.

Elle peut recueillir toutes les informations utiles à l'accomplissement de ses missions et notamment demander aux ministres chargés des postes et des communications électroniques de faire procéder à toute étude ou investigation concernant La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques.

Les moyens nécessaires au fonctionnement de la commission et à l'accomplissement de ses missions sont inscrits au budget des ministères chargés des postes et des communications électroniques.

Un décret fixe les modalités d'application du présent article.

.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
(Partie réglementaire – décrets simples)

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Chapitre Ier : Désignation des membres de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques

Article D.570

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 – JORF 30 avril 2005)

Les députés, membres de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques sont désignés pour la durée de la législature au cours de laquelle ils sont nommés.

Article D.571

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 22)

Les sénateurs sont désignés pour une période de trois ans. Après chaque renouvellement par moitié du Sénat, il est procédé à une nouvelle nomination du collège des sénateurs pour une durée de trois ans.

Article D.572

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

Les personnalités qualifiées dans les secteurs des postes et des communications électroniques sont nommées pour une durée de trois ans par arrêté des ministres chargés des postes et des communications électroniques, parmi six personnalités proposées par le président de la commission.

Ces personnalités ne peuvent exercer des fonctions soit auprès du ministre chargé des postes et des communications électroniques ou des établissements relevant de celui-ci, soit auprès de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes, soit auprès des opérateurs des secteurs des postes et communications électroniques, ni conserver, ni prendre durant leurs fonctions au sein de la commission, par eux-mêmes ou par personne interposée, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance.

Article D.573

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Les membres de la commission veillent à garantir la confidentialité des faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein de la commission.

Article D.574

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission élit en son sein un président et deux vice-présidents choisis parmi les membres parlementaires pour une durée de trois ans.

Les candidatures à la présidence de la commission doivent être déposées au secrétariat de celle-ci quinze jours avant la réunion consacrée à l'élection. Toutefois, à l'occasion de la première installation de la commission, aucun délai n'est exigé.

Article D.575

*(Créé par Décret 2005-399 2005-04-27 art. 10 II, III JORF 30 avril 2005)
(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)*

Les membres de la commission perdent cette qualité en même temps que les mandats au titre desquels ils ont été désignés ou lorsqu'ils cessent de remplir les conditions prévues à l'article D.572.

En cas de vacance d'un siège, la durée de la nouvelle nomination est limitée à la période restant à courir.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
(Partie réglementaire – décrets simples)

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

Chapitre II : Attributions de la commission supérieure du service public des postes et des communications électroniques

Article D.576

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 23)

La commission est consultée par le ministre chargé des postes et des communications électroniques :

1° Sur les projets de modification de la législation spécifique aux secteurs des postes et communications électroniques ;

2° Sur les propositions de directives communautaires relatives aux secteurs des postes et communications électroniques ;

3° Sur les projets et modifications des cahiers des charges et, le cas échéant, des contrats de plan de La Poste et des opérateurs chargés du service universel des communications électroniques.

Dans le cadre de cette procédure, le ministre met à disposition de la commission tout document que celle-ci estime nécessaire pour formuler un avis.

Article D.577

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Le ministre chargé des postes et des communications électroniques peut saisir pour avis la commission sur tout sujet entrant dans le domaine de compétence de celle-ci.

Article D.578

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

(Modifié par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 2)

La commission examine les conditions dans lesquelles La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques exécutent leurs missions et veille, avec les ministres chargés des postes et des communications électroniques, au respect des dispositions des cahiers des charges et, le cas échéant, des contrats de plan.

Plus généralement, elle veille à l'évolution équilibrée des secteurs des postes et communications électroniques, ainsi qu'au respect des principes du service public, et notamment du service universel dans le secteur des communications électroniques, dans les conditions prévues par l'article L.125.

Article D.579

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission peut décider, à l'initiative de son président et à la majorité de ses membres, de se saisir de toute question entrant dans son domaine de compétence, et faire connaître à tout moment ses observations et recommandations. Dans ce cas, elle en informe préalablement le ministre chargé des postes et des communications électroniques.

Article D.580

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission peut recueillir toutes les informations utiles à l'accomplissement de ses missions.

Plus généralement, la commission peut procéder à toute audition qu'elle estime nécessaire au bon accomplissement de ses missions.

Article D.581

(Modifié par Décret n°2012-488 du 13 avril 2012 - art. 24)

La commission peut décider, à l'initiative de son président et à la majorité de ses membres, de demander au ministre chargé des postes et des communications électroniques de faire procéder par le conseil général des technologies de l'information à toute étude ou investigation concernant La Poste et les opérateurs chargés du service universel des communications électroniques, ou, plus généralement, le domaine de compétence de la commission.

Le rapport ou l'étude est remis par le ministre chargé des postes et des communications électroniques au président de la commission dans les délais fixés d'un commun accord.

Dans le cadre de cette procédure, la commission peut procéder à toutes investigations qu'elle estime utiles auprès des opérateurs.

Article D.582

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission peut être consultée par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes et par les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat sur les questions relevant de leurs compétences spécifiques en matière de postes et communications électroniques.

D.583

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission peut saisir l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes sur des questions concernant la compétence de cette autorité en matière de contrôle et de sanction du respect, par les opérateurs, des obligations de service public et service universel résultant des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables en vertu du code des postes et des communications électroniques et des autorisations dont ils bénéficient.

Article D.584

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission rend ses avis dans le délai d'un mois à compter de sa saisine par l'autorité qui la saisit.

Toutefois, en cas d'urgence, celle-ci peut demander un avis dans un délai plus bref qu'elle fixe après consultation du président de la commission.

Article D.585

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

(Modifié par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 2)

Les avis de la commission rendus dans le cadre d'une consultation prévue au 3° de l'article D.576, sont notifiés au ministre chargé des postes et des communications électroniques et publiés dans un délai d'un mois après cette transmission, ou, le cas échéant, lors de la publication des documents concernés.

Les autres avis rendus dans le cadre d'une consultation prévue à l'article D.576 ainsi que les avis, observations ou recommandations émis dans le cadre du présent décret peuvent être rendus publics par décision de la commission avec l'accord de l'autorité qui l'a saisie.

Article D.586

(Modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005 - art. 14 (V) JORF 21 mai 2005)

La commission établit un rapport annuel qui comprend obligatoirement un bilan de l'exercice du service public des postes et communications électroniques sur l'ensemble du territoire. Ce rapport comporte un chapitre concernant particulièrement le service universel des communications électroniques ainsi qu'un chapitre sur la mise en œuvre des missions d'intérêt général définies au troisième alinéa de l'article L.35-6. Ce rapport est établi après que la commission a pris connaissance du rapport annuel de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes. Il relate en outre les activités de la commission et répertorie les avis publics qu'elle a émis au cours de l'exercice écoulé.

Ce rapport est remis au Premier ministre et aux présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat. Il est rendu public.

CODE DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES
(Partie réglementaire – décrets simples)

LIVRE IV : DISPOSITIONS COMMUNES ET FINALES

**Chapitre II : Fonctionnement de la commission supérieure du service public des postes et
des communications électroniques**

Article D.587

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission établit son règlement intérieur.

Article D.588

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission se réunit en séances ordinaires au moins une fois tous les deux mois sur convocation de son président comportant l'ordre du jour de la séance fixé par le président. Une question est inscrite de droit à l'ordre du jour si sept membres de la commission au moins en font la demande.

La convocation est adressée dix jours au moins avant la date de la réunion. En cas d'urgence, aucun délai n'est imparti.

La commission est réunie de droit sur un ordre du jour déterminé si au moins sept de ses membres en font la demande au président. Celui-ci procède alors à la convocation dans un délai de dix jours à compter de la saisine.

En cours de séance, avec l'accord des membres présents, le président peut procéder à la modification de l'ordre du jour.

Article D.589

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Lors de la première réunion destinée à l'élection de son président, la commission est convoquée et présidée par le doyen de ses membres parlementaires.

Article D.590

*(Créé par Décret 2005-399 2005-04-27 art. 10 II, VI JORF 30 avril 2005)
(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)*

La commission délibère sur les affaires de sa compétence. Elle ne peut valablement délibérer que si neuf de ses membres en exercice sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, la commission est convoquée à nouveau dans un délai de dix jours et délibère alors à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante.

Les membres de la commission peuvent déléguer leur droit de vote. Chaque membre ne peut recevoir plus d'un mandat.

Le président de la commission prend toute mesure nécessaire à la mise en œuvre des dispositions de l'article D. 584. Il peut, en particulier, en cas d'urgence, décider de recourir à une consultation écrite selon des modalités prévues par le règlement intérieur.

Article D.591

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal signé du président de la commission.

Article D.592

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

La commission gère son secrétariat auquel le ministère chargé des postes et des communications électroniques apporte son concours.

Article D.593

(Créé par Décret n°2005-399 du 27 avril 2005 - art. 10 JORF 30 avril 2005)

Les moyens nécessaires au fonctionnement de la commission et à l'accomplissement de ses missions sont inscrits au budget du ministère chargé des postes et des communications électroniques. Les dépenses décidées par le président de la commission, dans le cadre de ce budget, sont ordonnancées par le ministre chargé des postes et des communications électroniques.

Les prévisions de moyens de la commission pour l'année suivante sont adressées, chaque année en temps utile, par son président au ministre chargé des postes et des communications électroniques en vue de la préparation du budget de son département.



[P@rlement connecté](#) - @CSNUMPOST